

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2011**
tenue sous la présidence de M. M. FASSBIND

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		O.	DUPONT	" "
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		G.	PICTET	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général

Public : 8 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Approbation de 3 douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012
 - 4.2 Adoption du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries
 - 4.3 Délégation de pouvoir accordé au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques
- 5) Proposition de la commission Territoire du Conseil municipal :
Plan directeur communal Genève 2030
 - 5.1 Résolution relative au projet de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept
 - 5.2 Résolution relative au projet de plan directeur cantonal Genève 2030 –schéma
- 6) Sur proposition des groupes suivants : les Verts de Chêne-Bougeries, le groupe Socialiste et le MCG :
 - 6.1 Élaboration d'un projet de PLQ sur tout ou partie des parcelles ayant fait l'objet du déclassement en 5^{ème} zone de développement 3 en application de la loi 10127 du 12décembre 2007 ("Élaborons sans attendre un quartier de 150 logements entre la route de Chêne et le chemin de Challendin")
- 7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations
- 9) Divers

* * * * *

M. Fassbind, président, ouvre la séance à 20 h 30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il n'a pas d'annonce de personnes excusées.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011

- **Le procès-verbal est adopté par 22 voix pour, soit à l'unanimité des personnes présentes.**

2. Communications du Bureau

Le président donne lecture d'un courrier, daté 27 novembre 2011, de M. Pierre Roulin, domicilié 14, avenue des Amazones concernant la Maison de la Gradelle.

.../...

Monsieur le Maire,

Recourant individuel à l'encontre du projet de la commune de Chêne-Bougeries au cœur de la zone verte de l'ensemble de la Gradelle, j'ai reçu avec satisfaction, ainsi qu'avec un grand respect pour l'indépendance de notre pouvoir judiciaire, la copie du jugement du Tribunal Administratif du 21 septembre 2011. Ce jugement accepte le recours des opposants, majoritaires dans l'ensemble de la Gradelle, et refuse l'autorisation de construire une Maison de la Gradelle, initialement présentée comme une Maison de l'Enfance pour attendrir les habitants.

Simultanément, j'ai reçu une copie d'un courrier de l'avocat de la commune (Maître V. Jeanneret) daté du 5 septembre 2011. Ce courrier argumentait de façon insistante auprès de la présidente du Tribunal Administratif pour obtenir gain de cause essentiellement sur les deux points les plus litigieux du projet. Cette démarche, tout à fait légale, démontre un double langage de la part des autorités communales. En effet, tous les partis opposés au PLR ont clairement fait connaître leur opposition à ce projet lors de la dernière campagne électorale et ils ont obtenu la majorité au Conseil Municipal lors des dernières élections. Même le parti PLR, « girouette » dans ce domaine, a déclaré par la voix de Monsieur J. Locher que le projet n'était plus d'actualité.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de Me Jeanneret datée 5 septembre et adressée à la présidente du Tribunal administratif de première instance de Genève :

Madame la Présidente,

Nous faisons suite à votre courrier du 29 août 2011 indiquant aux parties que la cause susmentionnée est terminée et qu'elle est dès lors gardée à juger.

Nous prenons note avec satisfaction que votre Tribunal n'a pas jugé utile de donner suite à la requête formulée par le groupe de recourants représenté par Me Banna visant à entendre un membre du conseil administratif de la commune.

Par ailleurs, nous partageons la position de votre Tribunal quant au fait que la cause peut être jugée en l'état de l'instruction de la cause, vu les dernières écritures du DCTI - confirmant que le projet déposé par notre mandante respecte les dispositions applicables en matière de vues droites et de limites de propriété – ainsi que le courrier de la DGIM du 27 avril 2011 - démontrant que ledit projet a été analysé avec soin par ce service et constatant l'absence d'inconvénients graves pour la population résidente en termes de possibilités de parage et de dangers de congestion du trafic.

Au vu de ce qui précède, la commune de Chêne-Bougeries persiste intégralement dans ses conclusions et vous demande de confirmer l'autorisation de construire n° DD 103'217-2 du 15 septembre 2010 et de rejeter tous les recours déposés, avec suite de dépens.

En vous remerciant par avance de votre attention et dans l'attente de votre décision, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

M. Karr donne lecture de la réponse que le Conseil administratif propose d'adresser à M. Roulin :

.../...

Monsieur,

Référence est faite à votre aimable lettre, datée 27 novembre 2011, reçue en mairie, le 1^{er} courant, et examinée par le Conseil administratif dans sa séance du 8 décembre dernier, laquelle a retenu notre meilleure attention.

Vous relevez, à juste titre, une apparente contradiction entre le discours des candidats élus, prônant l'abandon du projet de la « Maison de la Gradelle » et celui de leurs avocats qui persistaient, au contraire, à faire trancher, par l'autorité judiciaire, la constructibilité ou non de la parcelle. Cette contradiction n'est qu'un trompe-l'œil. Je résume ici l'abandon du projet de « Maison de la Gradelle » par notre Conseil administratif.

Sur conseils, toutefois, de juristes – jamais avares d'effets de manches – il nous importait d'obtenir du troisième pouvoir une détermination au fond, afin que, le cas échéant, nous puissions nous retourner à la lecture de ses considérants contre l'autorité administrative dont les multiples préavis favorables avaient incité nos prédécesseurs, et leur mandataires, à persister.

Les considérants du jugement sont sévères mais mettent au moins un terme à une procédure qui n'avait que trop duré.

Veuillez recevoir, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Arrivée de Mme Hochuli à 20 h 39.

Le président rappelle que le repas du Conseil municipal a lieu lundi 19 décembre 2011. Il fait circuler une liste d'inscriptions et demande à celles et ceux qui n'ont pas encore confirmé leur présence de bien vouloir le faire.

3. Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Karr, maire.

M. Karr, maire, fait part des communications suivantes, en précisant qu'elles sont moins étouffées que d'habitude car l'ordre du jour présente plusieurs points liés au dicastère du Territoire dont il a la charge :

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Mes communications seront moins étouffées que d'habitude, dans la mesure où l'ordre du jour de notre séance du Conseil municipal comporte plusieurs points relatifs aux dicastères dont j'ai la charge; qu'il s'agisse du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, du projet de plan directeur cantonal Genève 2030 ou de l'élaboration d'un PLQ remanié sous les auspices communaux dans le secteur de Challendin.

.../...

Cela étant, et concernant le domaine du Territoire, il convient de relever que le Comité de pilotage du PSD 03 s'est réuni, lundi 12 courant, pour examiner à nouveau une version légèrement remaniée du cahier des charges pour mandat de maîtrise d'œuvre urbaine, lequel n'est toujours pas acceptable en l'état au vu, entre autres, de la densification déraisonnable projetée dans le secteur du plateau de l'Ermitage, ainsi que dans ceux des Grangettes, de la Bessonnette et du chemin du Velours.

Le Conseil administratif a par ailleurs reçu, lors de sa séance du 17 novembre dernier, MM. André Bretton, Jacky Beaume et Pierre Ischi, respectivement président et consultant du comité du Groupe Montagne, pour un échange de vue suite à l'entretien accordé à ces derniers, le 14 octobre, par M. Mark Muller, président du Conseil d'État et conseiller d'Etat en charge du DCTI.

Dans ce contexte, il convient d'attirer à nouveau votre attention sur l'ouverture de l'enquête publique N° 1754 concernant le projet de modification des limites de zone N° 29810-511 au chemin De-La-Montagne.

Cette enquête publique, ouverte du 2 décembre au 2 janvier 2012, a fait l'objet d'une information auprès des membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement, lors de la séance du 1^{er} décembre, séance au cours de laquelle des représentants des signataires de la pétition intitulée « Sauvons nos arbres » ont été reçus.

J'aimerai, pour ma part, vous faire part de mes plus grandes réserves quant au fait que M. Muller estime que la procédure relative à cette modification de limites de zones dispense le DCTI d'initier un plan localisé de quartier.

En effet, le déclassement, en l'occurrence, est un déclassement en zone 3 ordinaire, et non pas en zone 3 de développement. Recherches faites, les seuls secteurs du canton à avoir fait l'objet d'un déclassement d'une certaine importance en zone 3, en dehors de la zone 3 qui entoure le centre ville, soit le Petit-Saconnex et les Eaux-Vives, sont à ce jour le CERN et Chandillon. Donc, c'est un précédent.

Au demeurant, le Conseil administratif, à l'écoute des habitants de Chêne-Bougeries, est opposé à ce projet de déclassement qui ne se justifie que pour permettre un projet de surélévation tel que proposé par les propriétaires des fonds visés.

Le collège d'experts désigné dans le cadre du concours visant à l'attribution d'un droit distinct permanent c'est-à-dire un droit de superficie sur la parcelle N° 1563, propriété communale, parcelle inscrite dans le périmètre du PLQ Jean-Jacques Rigaud, s'est réuni le 23 novembre.

Lors de sa séance du 1^{er} décembre, le Conseil administratif a décidé d'entériner la recommandation dudit collège à savoir de désigner la Coopération d'habitation (CoDHA) comme lauréate.

Des représentants de la CoDHA seront, d'ailleurs, reçus par le Conseil administratif lors de sa séance du 22 décembre prochain afin de débattre de divers points tels que le déroulement des opérations foncières à venir, la répartition des frais notariaux, la représentation communale au sein du Comité de la future coopérative d'habitation, les modalités relatives à la mise à disposition de surfaces en faveur du jardin d'enfants "Les Castagnettes" ou la coordination avec le chantier voisin de Florissana SA.

.../...

Mobilités-Nature-Environnement

Le Conseil administratif a décidé de déposer auprès de la DGM, une demande formelle de mise en zone bleue avec "macarons" de l'ensemble du territoire communal; étant, toutefois, précisé que ladite demande sera coordonnée avec les deux autres communes chênoises dans le but d'éviter un report instantané des personnes ne pouvant plus stationner sur Chêne-Bourg et Thônex.

Le coût d'éventuelles mesures d'accompagnement n'est pas encore à l'ordre du jour. En effet, ces dernières ne seront envisagées qu'à l'issue d'une période probatoire de 6 mois suivant le marquage en zone bleue.

Au vu des difficultés de circulation évoquées par des riverains du chemin des Buclines, le Conseil administratif a décidé que la prochaine évaluation des zones 30 portera sur celle en place dans le secteur cité en priorité.

Soucieux de promouvoir la mobilité en transport public, le Conseil administratif a décidé, au vu des engagements pris envers les deux autres communes chênoises, ainsi qu'auprès des autres communes Arve et Lac, de maintenir, pour l'année 2012, le prix de vente unitaire des cartes journalières CFF vendues par la mairie à CHF 35.–, ceci bien que leur prix coûtant s'élève à CHF 40.95 l'unité.

Les acheteurs de ces cartes seront donc informés de l'importance des subventions communales accordées dans le cadre de cette opération.

Concernant le projet CEVA, une séance du COPIL Trois-Chêne (Comité de pilotage). réunissant trimestriellement la Direction de projet et les magistrats en charge du dossier a eu lieu le 28 novembre.

Une planification provisoire de chantier nous a été transmise à cette occasion, planification qui a été modifiée lors de la séance publique qui a eu lieu cette semaine. Cette dernière a été portée à la connaissance des membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement. Il faudra s'habituer à ce que lors de chaque séance de commission Mobilités-Nature-Environnement et presque lors de chaque séance du Conseil municipal une information soit donnée concernant le projet CEVA puisque ce chantier va avoir un impact très important sur les six prochaines années pour la commune.

La liaison directe Annemasse-Eaux-Vives a, d'ailleurs, temporairement pris fin le 27 novembre dernier. Elle a définitivement pris fin en surface et depuis le 11 décembre, on peut prendre le tram depuis Chêne-Bourg sur un quai temporaire, mais les travaux de défferrage entre la gare des Eaux-Vives et celle de Chêne-Bourg ont commencé le 29 novembre.

À cet égard, un courrier a été envoyé à M. Antoine Da Trindade, directeur du projet CEVA, afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, des éclaircissements concernant la suppression d'ores et déjà envisagée de divers cheminements piétonniers situés dans l'emprise du chantier, ceci en particulier dans le quartier de la Gradelle.

Le Conseil administratif a également demandé le maintien le plus longtemps possible de la végétation située à proximité de l'axe ferroviaire, sachant que l'abatage de 779 arbres est prévu sur le territoire de la ville de Chêne-Bougeries.

Le phasage de ces travaux devra être réalisé en tenant compte de la période de nidification. En clair cela veut dire que si le chantier doit commencer effectivement au mois de juin 2012, la dernière période favorable pour les abattages, sera en février. Si le chantier doit démarrer après la période de nidification, on pourrait imaginer avoir le bénéfice des arbres existants en tout cas jusqu'en juillet. Mais c'est malheureusement la première hypothèse qui semble, après discussion avec M. Da Trindade cette semaine, la plus probable.

Pour le reste, le Conseil administratif, de même que bon nombre d'entre vous, ont participé à la séance d'information publique CEVA organisée le 13 courant à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Etat civil

Suite aux observations formulées par divers magistrats en charge de l'état civil dans les communes faisant partie de l'arrondissement Chêne-Bougeries-Voirons, concernant le projet de budget 2012 de ce même arrondissement, une séance de travail a eu lieu à Chêne-Bougeries le 24 novembre dernier.

À cette occasion, il a été décidé, pour le moins pour ce qui concerne Chêne-Bougeries, que le coût des frais relatifs à un projet de numérisation des documents et des registres d'état civil soit retiré du budget de l'année à venir.

En conséquence, la part recalculée au budget de l'arrondissement s'élève désormais pour nous à CHF 203'800.–, ce qui constitue déjà une modeste réduction de nos dépenses prévues pour l'année à venir.

Divers

Sur proposition de ma collègue Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, le Conseil administratif a décidé de retenir une œuvre de Mme Véronique Huehn, artiste chênoise, représentant la rivière Seymaz, afin d'illustrer sa carte de voeux 2011 – 2012.

Enfin, attaché à une ancienne tradition, j'ai proposé au Conseil administratif que nous recommencions à un rythme léger les premières séances de reprise après les vacances scolaires de fin d'année. Autrefois, le Conseil municipal ne se réunissait qu'en février, et il n'y avait guère de séances de commissions au mois de janvier. Nous laissons toutefois à l'agenda (calendrier sur Internet) 3 séances pour lesquelles le Conseil administratif n'a en l'état aucune proposition concrète à formuler en termes de contenu, à savoir la commission Territoire du 9 janvier, la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement agendée au 12 janvier ainsi que la séance du Conseil municipal prévue le 19 janvier. Ces dates sont néanmoins à disposition du Conseil municipal. Nous vous saurions gré, Monsieur le Président, de nous transmettre d'ici au 21 décembre, les éventuels points à traiter dans ces commissions, auquel cas, naturellement, nous nous

.../...

exécuterions; le cas échéant, si les Présidents veuillent bien nous prévenir, ce serait très apprécié.

Le président remercie M. Karr et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Prévention et Sécurité

À chaque Conseil municipal, je vous ai parlé de projets, d'évènements survenus dans la commune ainsi que des chiffres que la Police municipale transmet mensuellement. Ce soir je souhaite partager mes préoccupations par rapport à la situation de blocage qui risque de se créer en matière de sécurité mais également de prévention dans une commune sans budget 2012. En matière de prévention, la commune a engagé il y a une année, consciente de l'augmentation des problèmes avec les jeunes, une travailleuse sociale hors-murs, Mme Nathalie Barillier. Grace à son dynamisme, de nombreux projets ont vu le jour et toujours plus de jeunes peuvent désormais participer aux activités de notre commune et y exercer de petits jobs. Lors de la dernière manifestation, en collaboration avec le Centre de Rencontres et de Loisirs, un vin/thé chaud a été organisé à la Gradelle le samedi 3 décembre de 11 h 30 à 13 h avec la participation de cinq jeunes. Lors de ce moment de convivialité, les travailleurs sociaux hors-murs, les animateurs du centre de rencontre et les jeunes présents en ont profité pour annoncer que des thés dansants seront organisés les dimanches 29 janvier, 28 février et 25 mars au Centre de Rencontres et de Loisirs de 15 h à 18 h. Nous souhaitons clairement développer et répéter ce type d'initiatives où les travailleurs sociaux hors-murs, le Centre de Rencontres et de Loisirs et les jeunes se rendent directement dans les quartiers à la rencontre de la population dans une optique intergénérationnelle. Conscients de la charge de travail de Mme Barillier et des besoins des jeunes, nous souhaitons augmenter son taux d'activité de 50% à 80% au 1^{er} janvier. D'ailleurs Mme Barillier a donné son congé à son employeur pour son autre mi-temps. Alors que des postes semblables s'ouvrent dans les Trois-Chêne mais avec un taux d'activité à 80 % ou 100 %, notre travailleuse sociale hors-murs, que nous avons formée, pourrait nous quitter. Qui d'entre nous n'aurait pas besoin de savoir en décembre ce qu'il gagnera en janvier ?

La sécurité et la Police municipale sont également fortement touchées par le vote négatif d'une majorité du Conseil municipal. Un poste d'APM prévu au budget 2011 déjà restait à repourvoir. Les engagements en cours ont tous été suspendus puisque – et c'est peut-être le principe de prudence rappelé par certains – les traitements avaient été prévus au plus bas pour 2011, nécessitant un réajustement vers le haut pour 2012. Prudence certes, mais qui n'aurait pas permis d'engager des policiers comme nous l'avons fait au bénéfice de l'expérience et de la formation nécessaire pour répondre aux exigences actuelles. Si l'image du policier sympa fait toujours plaisir, la population a désormais d'autres attentes et le Canton délègue des tâches de plus en plus complexes en matière de sécurité aux communes. Le poste dont le recrutement a actuellement été suspendu était initialement celui d'un contrôleur de stationnement, transformé début 2011 en poste d'agent municipal en raison des réticences du DSPE à créer un nouveau

.../...

corps de police. Lorsque le plan de stationnement des Trois-Chêne et ses "macarons" entreront en vigueur, la commune n'aura simplement pas les ressources nécessaires au contrôle des zones bleues, qu'une grande partie des citoyens appelle de ses vœux. De plus, la Police municipale de Chêne-Bougeries est la seule du Canton à ne pas posséder un véhicule adapté au transport des prévenus. A réitérées reprises, les agents ont dû laisser dans la rue des clandestins et des mendiants, sans les amener au poste de Chêne, la Police cantonale ne pouvant pas se déplacer. A plusieurs reprises, les agents, qui ne sont armés que de sprays au poivre et de bâtons tactiques, ont mis en danger leur propre sécurité en retenant des trafiquants d'héroïne plus d'une demi-heure sur le trottoir dans l'attente de la Police cantonale, qui a découvert des armes blanches sur les prévenus.

Jeunesse

La situation de blocage du budget 2012 n'a pas permis d'engager une responsable de la Petite enfance et des Affaires sociales. Donc toute la politique de la Petite enfance élaborée lors de la dernière législature est désormais bloquée.

Les membres de la commission Jeunesse ont pu visiter, lors de la séance du 7 décembre la crèche des Trois-Chêne (la Villa Mauresque et le site du Gothard).

Les deux responsables des scouts (scouts nautiques et scouts des Trois-Chêne) ont été reçus à la mairie le 29 novembre par M. Locher et moi-même. A cette occasion, nous avons reçu toute la documentation demandée, à savoir les comptes des diverses troupes, le budget et un organigramme expliquant la répartition des troupes sur le plan communal. Une proposition concrète de mise à disposition de locaux sera faite lors d'un prochain entretien avec à la clef la signature d'une convention d'utilisation en bonne et due forme. Ces responsables des scouts seront reçus par la commission Jeunesse lors d'une prochaine séance prévue en 2012.

Affaires sociales

Concernant les Affaires sociales, Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat en charge du DSPE, nous a informés de l'état d'avancement d'un programme cantonal d'intégration des étrangers par courrier daté du 15 novembre. À cet égard, M. André Castella de la Délégation à l'intégration des étrangers pourrait être invité par la commission Affaires sociales pour présenter ce programme ainsi que les recherches y relatives en cours.

En ce qui concerne le réaménagement des locaux du CAS et de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi, de nouveaux devis ont été sollicités par le Service Technique. Le montant des travaux envisagés s'élève à environ CHF 30'000.-. Ces devis ont été transmis aux magistrats des communes de Chêne-Bourg et de Thônex en charge des Affaires sociales.

Finalement, je rappelle qu'un repas sera offert aux pensionnaires du Cœur des Grottes mardi 20 décembre dès 18 h 45. Le délai de réponse était fixé au 12 décembre. Les personnes qui désirent encore s'inscrire sont invitées à le faire sans tarder.

Culture

Bilan des évènements de cet automne

Du 9 au 27 novembre, s'est tenue l'exposition "**Zoofolie**" à l'Espace Nouveau Vallon. Destinée à un large public, enfants et adultes, et malgré le fait que l'artiste Jean Fontaine soit peu connu en Suisse "Zoofolie" a reçu près de 250 visiteurs, 18 classes de nos écoles primaires (soit environ 400 élèves et enseignants), ainsi que trois groupes des Centres de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries et Thônex.

En outre, l'exposition s'adressait aussi à des personnes malvoyantes et l'Espace Nouveau Vallon, après une expertise par l'ABA, association du bien des aveugles, a été aménagée pour les accueillir avec le maximum de sécurité.

Je relève l'enthousiasme de l'équipe "animations" qui a accueilli les élèves pour des visites guidées, qui a organisé des visites nocturnes à la lampe de poche et mis sur pied des séances de contes fantastiques.

L'équipe du Centre genevois du bénévolat nous a également été d'un grand secours pour assurer l'accueil du public.

Samedi 3 et dimanche 4 décembre, s'est tenu le **Marché de Noël du Vieux-Bourg**, que nous organisons conjointement avec la commune de Chêne-Bourg.

Quelques 75 exposants installés sur les rues du Vieux Chêne et du Gothard, ont proposé divers objets d'artisanat. Les deux places (des Trois-Martyrs et du Gothard) étaient dédiées à la restauration et au repos du public.

Si la météo a relativement épargné les participants le samedi, la tempête a perturbé le dimanche après-midi. L'animation a été assurée par la diffusion continue de musiques de Noël, la présence d'un orchestre de jazz et du père Noël, le samedi.

Mardi 6 décembre, Fête de Saint-Nicolas.

Ce fut une très jolie fête, bien dans la tradition.

Malheureusement, la météo n'était guère clémence et les participants au cortège ont été bien mouillés !

Nous avons cependant voulu fêter Saint-Nicolas dignement. Le parcours du cortège a emmené les enfants et leur famille, munis de torches, chemin de la Bessonnette, sur la place Colonel-Audéoud, le long de la route du Vallon (fermée à la circulation) avec entrée dans le parc Sismondi éclairé par de multiples torches pour atteindre ensuite la toute nouvelle place "Santa Klaus", devant les garages des parcs et promenades.

Quelques 250 enfants s'étaient inscrits pour recevoir un cornet de friandises des mains de Saint-Nicolas, mais au vu de la météo, certains ont préféré restez chez eux bien au sec.

Je souhaite ici remercier les conseillers municipaux qui se sont investis pour que la fête soit réussie, notamment, MM. Messerli et Favarger, superbes Saint-Nicolas et père Fouettard, Mme Wyss et M. Gross qui ont appelé les enfants et tous les autres qui ont servi la collation. Un grand merci à tous !

Les prochains rendez-vous qui auront lieu en 2012 :

Tout d'abord avec le traditionnel **Concert de l'An**, dimanche 1^{er} janvier à 17 h 00.

La billetterie est ouverte à la FNAC et à la réception de la mairie.

.../...

L'Orchestre Buissonnier, sous la baguette de Jean-Claude Picard, interprètera un programme de choix que nous vous remettons ce soir.

Je vous rappelle qu'en concertation avec le président de la commission Culture, nous avons pensé agréable d'offrir à chacun d'entre vous une invitation. Certains se sont déclarés intéressés. Il reste encore des invitations. N'hésitez pas à vous inscrire auprès du Service Culture, **d'ici au lundi 19 décembre**. C'est le dernier délai pour que nous puissions vous envoyer un billet.

Puis, le **mardi 10 janvier, à 18 h 30**, le Conseil administratif présentera ses **vœux**, durant la traditionnelle cérémonie qui aura lieu, comme chaque année, à la salle communale. Suivra, à 20h30, une présentation publique des résultats du concours relatif au projet de réaménagement du village.

Enfin, nous vous rappelons qu'afin de remercier pour le soutien accordé à l'association Théâtrochamp, sa directrice convie les conseillers municipaux à une représentation du spectacle "ça me saoule !" **mardi 17 janvier, à 19 h 30**.

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à assister à ce spectacle, à y amener vos conjoints et surtout vos enfants et ados car le message que la pièce véhicule (je rappelle qu'elle a été écrite par des adolescents) est plein d'enseignements.

Il vous suffit d'envoyer un message de réservation directement au Théâtrochamp à l'adresse : toc@theatrochamp.ch !

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher informe

Bâtiments et Infrastructures

Le Conseil administratif a décidé d'engager des travaux de peinture, pour un montant de CHF 24'000.–, TTC maximum afin de procéder à un rafraîchissement de la salle des mariages située dans la Villa Sismondi.

Par ailleurs, il sera examiné dans quelle mesure l'éclairage de la salle dite "des Médailloons" pourrait être amélioré, ceci tout en préservant les fresques historiques ornant les murs.

Le Conseil administratif a reçu un projet de *contracting* de la part des SIG concernant la future centrale de chauffe projetée dans le quartier de la Gradelle.

En l'absence, toutefois, de tout projet de convention liant les SIG, la résidence PPE « La Gradelle » et la commune, ainsi qu'en l'absence de toute étude d'impact sur l'arborisation existante, il n'est pas envisageable, pour l'heure, de donner un préavis de principe favorable concernant l'implantation projetée de 34 sondes géothermiques sur la parcelle N° 1801, propriété communale.

Cette problématique sera reprise dans le cadre d'une prochaine séance du Groupe technique "chaufferie" convoquée par la Régie Brun, chef de file des régisseurs dans le quartier de la Gradelle.

Sur recommandation du collège d'experts, réuni le 16 novembre 2011, concernant le concours de façades "Gradelle", le Conseil administratif a décidé d'attribuer mandat au groupe AAWCR - bureau ATBA.

Cette décision a été formellement communiquée aux candidats le 25 novembre dernier. Une publication y relative a eu lieu sur le simap, ainsi que dans la FAO.

Afin de remédier aux nombreux dépôts sauvages d'ordures à proximité immédiate de la déchetterie réaménagée de Mirany, le Conseil administratif a décidé de faire poser une clôture avec portails permettant à nouveau la fermeture de ladite déchetterie.

Ainsi, mandat a été attribué à la société Manzo clôtures, pour un montant de CHF 15'211.80.– TTC.

Un courrier a été adressé aux SIG afin de leur demander de coordonner avec nos services communaux les travaux projetés sur l'avenue de l'Ermitage, pour un raccordement au réseau de fibre optique des riverains, ceci en vue de garantir une protection maximale du système racinaire des arbres existants.

Par ailleurs, une rencontre a également eu lieu avec les SIG, le 12 courant, afin d'obtenir les garanties quant à un raccordement de l'ensemble du territoire communal à cette fibre optique.

Concernant le projet "Axe Frontenex", le Conseil administratif a envoyé un courrier à M. Mark Muller, conseiller d'État en charge du DCTI, concernant l'absence, à ce jour, de clé de répartition financière.

À défaut, la ville de Chêne-Bougeries ne saurait adhérer à la Charte d'aménagement proposée par le Département.

Conformément aux principes énoncés dans le plan lumière communal, le Conseil administratif a décidé de cesser l'illumination extérieure de la salle Jean-Jacques Gautier à 24 h durant la période hivernale et à 02 h durant la période estivale.

Lors de la séance du 23 novembre dernier, les membres de la commission Bâtiments-Infrastructures ont préavisé favorablement un crédit d'investissement de CHF 6'184'219.– TTC, correspondant à la participation financière communale aux travaux du collecteur Boisserette/Chevillarde dont la ville de Genève est Maître de l'ouvrage.

Par ailleurs, ce crédit d'investissement a également été préavisé favorablement pas les membres de la commission Finances réunis en séance le 13 courant.

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont préavisé favorablement, lors de la séance du 12 décembre, un crédit d'investissement d'un montant de

CHF 880'000.–, destiné à réaliser des travaux d'assainissement dans et autour du bâtiment de la mairie.

Sports

Lors de la séance du 21 novembre dernier, les membres de la commission Sports ont préavisé favorablement deux crédits d'investissement.

Le premier, d'un montant total de CHF 330'000.–, dont CHF 110'000.–, à charge de la commune de Chêne-Bougeries concerneait le renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A du CSSM.

Ce crédit n'a, pour l'heure, pas été soumis aux membres de la commission Finances, dans la mesure où le coût des travaux projetés sera plus élevé qu'initialement prévu et que des contacts supplémentaires devront être pris avec plusieurs mandataires susceptibles de réaliser ces travaux.

Le second crédit d'investissement, d'un montant total de CHF 711'000.–, dont CHF 237'000.– à charge de Chêne-Bougeries concerne le renouvellement du gazon synthétique du terrain C du CSSM.

Ce crédit a été préavisé favorablement par les membres de la commission des Sports, puis également favorablement par les membres de la commission Finances, réunis en séance le 13 courant.

Pour le reste, la problématique de l'octroi d'un droit de superficie en faveur du Curling club de Genève est actuellement à l'examen par le Conseil Intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin.

Personnel

À l'issue d'entretiens avec 14 personnes parmi les 378 candidatures reçues concernant le poste de secrétaire à 60% auprès de l'état civil, le Conseil administratif a décidé d'engager, à partir du 9 janvier 2012, Mme Sonia Grubacic-Maria.

L'ensemble du personnel communal a été réuni, le vendredi 9 décembre dernier en matinée, pour une présentation de la mise en œuvre d'un programme de gestion de la prestation, étant précisé que cette dernière fait suite à l'adoption d'un catalogue désormais exhaustif des descriptions de fonction des collaborateurs/trices de la mairie.

Pour le reste, un courrier a été adressé à M. Patrick Ascheri, chef du service des votations et élections, afin que ledit service supervise des élections relatives à la désignation, en bonne et due forme, d'une commission du personnel en tant que telle, le Conseil administratif souhaitant pouvoir échanger avec un partenaire social de confiance.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Approbation de 3 douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012

Le président cède la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher rappelle qu'il s'agit d'une procédure de nature technique. En effet, suite au refus du budget de fonctionnement 2012 lors de la dernière séance du Conseil municipal, il faut adopter un système qui permettra à la commune de fonctionner mois après mois selon le budget voté pour l'année 2011.

Le président ouvre la discussion.

M. Messerli souhaite donner lecture d'une déclaration commune des quatre partis signataires. Ce n'est donc pas une déclaration des Verts de Chêne-Bougeries et encore moins une déclaration personnelle.

La présente déclaration apporte la réponse commune des quatre parties signataires de la déclaration du 10 novembre 2011 à la lettre adressée le 15 novembre 2011 au Bureau du Conseil municipal de la Ville de Chêne-Bougeries au nom du Conseil administratif par M. Jean Locher. Cette déclaration suit et complète la première, laquelle n'a d'ailleurs reçu nulle réponse venant du Conseil administratif. Même si à ce jour une réponse exhaustive à la première déclaration est encore attendue, nous savons au gré au Conseil administratif d'avoir pris acte d'un certain nombre d'inquiétudes majeures exprimées dans notre première déclaration commune et d'avoir fait quatre propositions concrètes :

1) proposition de répartir la dissolution de réserve sur quatre exercices et 2) proposition d'appliquer une valeur du centime telle qu'évaluée en 2011 par le département cantonal des finances. A ce sujet, il est impossible de juger du bien fondé de ces propositions sans savoir si des informations ou évaluations encore plus récentes qui confirmeraient ou infirmeraient la justification de ces mesures existent. Pour en juger, il est absolument nécessaire que le Conseil administratif présente un argumentaire et les simulations financières correspondantes.

3) Proposition d'une diminution équitable et argumentée de l'enveloppe budgétaire de chaque dicastère. Cette mesure est en effet nécessaire; mais il n'y a aucun intérêt à agir dans l'urgence au risque de faire de mauvais choix. Parmi les pistes de réflexion à étudier, nous citons en annexe à cette déclaration, sans ordre d'importance et sans prétention d'exhaustivité, plusieurs domaines auxquels nous proposons d'apporter une attention particulière. Mais nous demandons surtout que des suggestions détaillées et des travaux émanant du Conseil administratif soient discutés dans les commissions spécialisées existantes du Conseil municipal.

4) Le blocage des annuités du personnel et la fixation à 0% du taux de renchérissement. Le chiffrage de cette proposition est également indispensable avant de prendre une décision. De manière générale, un éventuel gel des annuités ne serait recevable qu'à la seule condition que toutes les autres pistes se révèlent insuffisantes.

Au-delà de ces commentaires, force est de constater que ni la nature ni la portée réelle de notre démarche n'ont été prises en compte et que – très étonnamment – le Conseil administratif ne donne aucun signe visant à redéfinir les ambitions et les priorités de la commune et à se doter des moyens nécessaires en appliquant une démarche du type « budget base zéro ». Concrètement, pour chaque investissement ou dépense, il faut sans attendre s'interroger et établir un classement des priorités entre ce qui est indispensable, utile, possible, etc. Le vote de douzièmes provisionnels, comme cela vient d'être proposé pour le budget 2012, ne doit pas être présenté comme un drame, un échec, une catastrophe, ou encore un coup de Jarnac, mais plutôt comme une opportunité de présenter un budget 2012 plus équilibré. Pour mémoire, l'article 48 de la loi sur l'administration communale confère une responsabilité exclusive au Conseil administratif de produire et de proposer un budget au Conseil municipal. Ensuite, suivant en cela le vœu exprimé par le conseiller administratif lors de la dernière séance du Conseil municipal, se doter d'une nouvelle politique budgétaire pour les exercices à venir. Il convient donc impérativement de conduire une véritable réflexion de fond, en bonne entente, sans préjugés ni a priori et de mettre en place un système de contrôle interne garantissant la pérennisation.

Nous remercions par avance le Conseil administratif pour les actions très concrètes qu'il entreprendra en ce sens et dont il voudra bien rendre compte au Conseil municipal dans les meilleurs délais.

Chêne-Bougeries, le 15 décembre 2011

Les chefs de groupes du Mouvement citoyen genevois, des Socialistes, des Vert'libéraux et des Verts de Chêne-Bougeries.

Cette déclaration est accompagnée d'une annexe laquelle figure en annexe au présent procès-verbal.

M. Locher constate qu'après la violence inouïe de la déclaration des groupes qui ont refusé le budget 2012 lors de la séance du 10 novembre 2011, le malentendu perdure. Le Conseil administratif étant entré en fonction le 1^{er} juin dernier, il a pu apprécier l'énorme travail déjà effectué par les divers services de la commune dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Il faut savoir que la première "version 0" complétée du budget 2012 a une première fois été examinée par le service Finances et Comptabilité sur le plan technique dès le 15 juillet. Un retour dans les services pour correction puis un nouveau contrôle technique par le service Finances et Comptabilité a permis un examen de la "version 0" corrigée par le Conseil administratif dès le 28 août. Le 1^{er} juillet déjà, les divers groupes politiques qui composent le Conseil municipal ont été approchés par M. Locher lui-même afin d'être à leur écoute en vue de l'élaboration du budget communal 2012. Il a eu la chance de pouvoir s'entretenir à ce sujet avec le groupe PLR. Il a par ailleurs également pu s'entretenir avec M. Heimendinger pour le groupe des Vert'libéraux en date du 20 juillet. Pour le groupe Socialiste, il a pris contact avec Mme Sobanek, qui ne s'est malheureusement pas présentée au rendez-vous fixé puis qui était ensuite absente pour cause de vacances. Les autres groupes ne se sont tout simplement pas manifestés. Le Conseil administratif s'est par la suite réuni le 31 août pour mettre collectivement au point une "version 1" du budget 2012. L'étude et la

.../...

finalisation du projet de budget 2012, notamment son financement, ont été avalisés par le Conseil administratif en date du 7 septembre, soit huit jours avant sa présentation au Conseil municipal. Les commissions Réunies, dans leur séance du 27 septembre, n'ont pas remis en question ce projet de budget (le procès-verbal fait 24 pages). Puis, les commissaires ont été invités en mairie le samedi 8 octobre. Tous les livres de comptes étaient à disposition. Il est vrai que la participation ne fut pas très bonne – à chacun ses priorités !

M. Locher rappelle que la commission Finances du 11 octobre, après une courte discussion et sans aucune remarque de la part des commissaires (une seule page au procès-verbal), a préavisé favorablement ce projet de budget 2012, ceci à l'unanimité. Il souligne à nouveau la violence inouïe de la déclaration du 10 novembre, dont la lecture n'était précédée d'aucun commentaire et qui a résonné comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Suite à cette déclaration, le Conseil administratif a pris acte des remarques formulées et a rencontré le 15 novembre, soit 5 jours après la séance du Conseil municipal, les représentants des groupes politiques afin de leur faire les propositions suivantes : "envisager la dissolution des réserves prévues au projet de budget refusé sur les quatre années de la législature (soit environ CHF 500'000.– par année durant ces quatre prochaines années), appliquer une valeur du centime strictement conforme à celle évaluée par le Département cantonal des finances dans sa dernière estimation d'octobre 2011, diminuer équitablement l'enveloppe budgétaire de chaque dicastère afin d'arriver à l'équilibre (le Conseil administratif s'étant déjà mis d'accord sur les critères de répartition), bloquer les annuités du personnel et prévoir un taux de renchérissement fixé à zéro." Il continue de citer : "De plus, nous aimerais que soit agendée une séance de la commission Finances ouverte à l'ensemble du Conseil municipal le mardi 22 novembre à 20 h, soit 12 jours après la déclaration, afin de pouvoir présenter une première estimation chiffrée des implications de ce nouveau budget. Le bureau n'ayant aucune prérogative budgétaire, la commission pourrait ainsi avaliser nos intentions. Il resterait à définir ensemble la procédure avant que ne soit finalisée cette seconde version du budget." Depuis, la seule réponse reçue, qui plus est de manière informelle, par les responsables des groupes à l'origine de la déclaration a été que ce processus était trop rapide. Ces derniers ne reviennent vers le Conseil administratif que ce soir, malgré des demandes répétées.

M. Locher constate que malheureusement le malentendu persiste. L'analyse rapide de la déclaration qui vient d'être faite le laisse songeur. Si le Conseil administratif est là pour exécuter les décisions du Conseil municipal, ses membres doivent également collaborer. Il souligne que c'est seulement à 17 h 30 qu'il a reçu une copie de la déclaration lue ce soir, ceci pour information. Il souhaite pouvoir avancer, de quelque manière que ce soit, afin de rendre à la ville de Chêne-Bougeries les moyens dont elle a besoin, et dont elle dispose. Il souhaite qu'à l'avenir ce genre de déclaration ne se présente plus et invite chacun à dialoguer. Se braquer n'est certainement pas une solution pour la collectivité. Contrairement à ce que certains pensent, les douzièmes provisionnels sont un drame, un échec, une catastrophe, un vrai coup de Jarnac. Enfin, concernant le système de contrôle interne, la commune n'a actuellement pas le personnel nécessaire pour sa mise en œuvre.

M. Spinelli estime qu'il y a effectivement un malentendu. Il demande à M. Locher ce qu'il attendait des représentants politiques. Attendait-il qu'ils reprennent ligne par ligne le budget ? Le Conseil municipal ne dispose pas d'un service Technique ou d'un service Comptabilité. Des propositions ont effectivement été faites par le Conseil administratif quelques jours après le refus cité, mais elles sont très vagues. Il y a des idées mais aucun chiffre pour juger de leur pertinence. Le Conseil municipal ne sait pas pour l'instant si les propositions faites permettent d'obtenir un budget équilibré et si elles sont toutes nécessaires. Il y a donc un véritable manque de substance pour travailler. Concernant la bonne volonté, les chefs de groupe ont été convoqués et ont su se mobiliser en 24 heures, ce qui n'est pas évident pour des personnes qui ont leur vie professionnelle à côté. Il ne pense donc pas qu'il y ait de mauvaise volonté de la part du Conseil municipal. Tout le monde a envie d'avancer, mais pour ce faire il faut des réponses concrètes. Il rappelle qu'initialement le Conseil administratif avait proposé le vote de douzièmes provisionnels pour six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2012). Le bureau, non pas pour des raisons formelles ou pratiques mais pour des raisons politiques afin de délivrer un message clair, a souhaité réduire ces douzième provisionnels à trois mois, en se disant qu'avec de la bonne volonté et de la collaboration une solution pourra être trouvée rapidement.

M. Ulmann souhaite faire quelques remarques au nom de son parti. À la dernière séance du Conseil municipal, le PLR a été un peu surpris que quelque chose qui n'avait pas fait l'objet de critiques soit "descendu en flammes" au dernier moment sans que personne n'en soit averti. Il trouve difficile de comprendre ce que les auteurs de la déclaration ont derrière la tête, car il a l'impression que le langage exprimé est différent de la réalité. Il constate que les auteurs de la déclaration disent qu'il faut diminuer les charges. À ce sujet, le PLR estime que faire des économies n'est pas une mauvaise chose en soi. Si l'on examine les propositions, on voit que certaines sont en contradiction avec ce que ces groupes disent. Le Conseil administratif a proposé de couper l'aide au développement mais les groupes ont refusé. Concernant les frais de personnel, là encore les groupes en question estiment que ce n'est pas la première chose à examiner. Par contre, concernant Challandin, ils n'ont pas de problème à dépenser CHF 30'000.– pour trouver un architecte qui élaborera un projet de PLQ, sans se demander s'il faudrait d'abord discuter avec les opposants et les propriétaires pour voir si c'est utile ou non. Concernant les zones bleues qui vont coûter assez cher, faut-il les remettre aux calendes grecques pour faire des économies ? Il trouve aussi le message un peu brouillé. Deux partis de gauche, les Socialistes et les Verts, proposent de faire des économies. Ils proposent d'une part de couper dans les dépenses, ce qui n'est pas forcément un sujet favori de la gauche, et d'autre part de créer une société d'économie mixte en privatisant ou en vendant des actifs de la commune. Il serait plus compréhensible que le PLR fasse cette proposition. Or, il ne la fait pas et est surpris que les Verts et les Socialistes la fassent.

De plus, M. Ulmann a l'impression qu'il existe un mélange de deux questions différentes. Le budget concerne les dépenses qui se feront à court terme, tout au long de l'année à venir. Or, les auteurs de la déclaration veulent mettre une condition à ces dépenses en demandant de faire des études qui, elles, se développeront sur le long terme. Ils proposent par exemple d'étudier la possibilité de créer une société d'économie mixte avec les SI. Ce n'est pas forcément une mauvaise idée, mais c'est quelque chose

.../...

qui prendrait des mois ou des années. Créer une centrale d'achats groupés pour les communes n'est pas non plus une mauvaise chose en soi. Mais il faut se demander de quelles communes il s'agirait et combien de temps cela prendrait. La restructuration du personnel et la re-discussion des tâches peuvent également être abordées. Son parti n'a pas de problème à rediscuter l'attribution des tâches. Mais là encore, cela prendra du temps. Il faudra probablement engager une société pour faire un audit externe et voir comment améliorer les choses. En ce qui concerne, la mise en place d'un système de contrôle, avant même d'engager quelqu'un il faudrait réfléchir à ce qu'il faut contrôler et comment procéder. Tout cela prend du temps. Son parti serait prêt à discuter de toutes les propositions faites et ne s'oppose pas sur le fond au fait de réaliser des économies. En revanche, bloquer le budget à court terme avec des propositions à long terme semble complètement absurde.

M. Ulmann comprend que les auteurs de la déclaration fassent ces propositions car le constat économique n'est pas très favorable. Le PLR partage cette analyse. Il y a en effet des problèmes économiques à la fois en Suisse et en Europe, notamment avec la valeur du Franc suisse. Ce sont des problèmes dont Chêne-Bougeries n'a pas la maîtrise. Il y a également des problèmes avec la place financière. La fin du secret bancaire va petit à petit mener à une diminution des marges et des salaires, ce qui veut dire qu'il y aura peut-être moins de rentrées fiscales. C'est un problème auquel il faut être attentif mais qui ne se pose pas de façon immédiate. En ce qui concerne la situation de la commune, la fortune a augmenté de plus de CHF 10 millions depuis les cinq dernières années. Les réserves sur reliquat ont augmenté de CHF 2'750'000.– et les réserves pour travaux sur les immeubles dont la commune est propriétaire ont augmenté de CHF 4'250'000.– sur les cinq dernières années, ce qui fait qu'il y a probablement plus de CHF 20 millions de réserves latentes. Donc, la détérioration de l'économie n'est pas un problème qui va toucher la commune dans un avenir proche. Elle aura le temps de se restructurer et de trouver des solutions. Pour ces raisons, le PLR estime que refuser le budget n'est pas la bonne solution. Il suggère d'accepter le budget 2012 sur la base proposée mais que chaque parti réfléchisse à un ou deux amendements à apporter, ce qui constituerait une solution médiane, plus raisonnable. Au cours de l'année à venir, tout sera ouvert à discussion afin de revoir le budget pour 2013.

Mme Sobanek souhaite répondre à M. Locher concernant la rencontre des chefs de groupes durant l'été. À l'accoutumée, les chefs de groupes viennent en effet voir le conseiller administratif en charge des Finances s'ils ont des propositions à faire dans leur domaine spécifique. Il ne s'agit pas du tout d'influencer l'ensemble du budget et encore moins de donner un avis du groupe sur le budget tel qu'il sera présenté ultérieurement (en effet, à ce moment-là il n'est pas encore rédigé et on ne peut pas en avoir connaissance). En ce qui la concerne, elle a un emploi fixe et avait une "fenêtre" de deux semaines où elle était disponible mais pendant lesquelles M. Locher travaillait. C'est pour cela qu'elle a dit à M. Locher qu'il serait plus facile qu'il la contacte quand il aura le temps, car elle sait qu'être conseiller administratif représente un travail conséquent. Lui pensait au contraire qu'elle allait passer à la mairie. Il n'y a donc jamais eu de rendez-vous pris qu'elle aurait manqué. Pour répondre à l'intervention de M. Ulmann, dont Mme Sobanek salue la qualité rhétorique, elle signale que la déclaration commune a été faite suite au constat d'une certaine situation économique et pas du tout par plaisir de faire opposition. Cette déclaration commune est un peu comme

.../...

une partition pour un orchestre composé de plusieurs instruments : on joue le même morceau mais pas obligatoirement les mêmes notes. Il est évident que certaines propositions conviennent plutôt à une partie des groupes signataires et d'autres propositions à d'autres.

En ce qui concerne le personnel, Mme Sobanek réaffirme que pour les Socialistes, il est exclu de toucher à un centime des salaires des employés de la ville de Chêne-Bougeries avant d'avoir exploré d'autres économies possibles. Ce qui gêne principalement les Socialistes dans ce budget est de faire l'impasse sur des entrées que la commune pourrait obtenir, notamment avec la taxe professionnelle. Cela représente une somme certainement plus importante que les quelques dizaines de milliers de francs que la commune pourrait économiser sur les employés, qui n'ont rien fait pour prétérir le budget. Concernant la situation économique et le cours du Franc suisse, il est vrai que l'on ne peut rien y faire. De la même façon, on ne peut rien faire pour éviter la pluie, mais on peut prendre un parapluie. C'est cela que la déclaration commune propose, de la prudence. Elle n'est pas sûre d'avoir bien compris la proposition de M. Ulmann. Elle demande s'il suggère que chaque groupe propose des amendements maintenant pour voter séance tenante.

M. Ulmann répond que c'est bien ce qu'il propose.

Mme Sobanek ajoute qu'elle est tout à fait d'accord sur le fait que la commune dispose des réserves. Mais si elle a CHF 20 millions de réserve et un budget de CHF 32 millions par année, il y a tout de même un problème. Elle estime qu'il faudrait des chiffrages beaucoup plus exacts. Quel est l'impact de la valeur du centime tel que le Département des Finances l'a établi ? Il faudrait également un chiffrage des fameux 33% des dépenses budgétaires qui sont soi-disant incompressibles. Elle ne pense pas que ces aspects puissent être analysés d'ici la fin de la séance. Il faudrait également que les différents membres des groupes puissent s'accorder. Le groupe Socialiste est donc dans l'impossibilité de se déterminer en si peu de temps. Par respect pour la population, il ne souhaite pas voter un budget où la commune n'encaisse pas les montants qu'elle pourrait encaisser.

M. Locher rappelle que le Conseil municipal a déjà adopté le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% et le budget qu'il adoptera pour 2012, quel qu'il soit, le comprendra. De la même manière, le Conseil a déjà adopté une délibération concernant d'autres rubriques. Il n'est donc pas possible de revenir en arrière, ceci afin de lever toute ambiguïté.

Mme Sobanek a compris, dès le moment où à la surprise générale, la majorité des conseillers municipaux n'a pas voté le budget, qu'il faut tout remettre à plat. Elle ne pense pas que la LAC interdise un nouveau vote concernant ces objets.

M. Locher répond que renseignements pris auprès du Service de surveillance des communes, ce qu'il vient d'affirmer lui a été confirmé.

M. Dupont aimeraient disposer de quelques bases pour aller de l'avant. Si aujourd'hui, on prend le budget tel que proposé et que l'on prend en considération les dernières recettes

.../...

fiscales qui n'étaient pas connues lors du vote, quelle serait la situation. L'administration fiscale a bien dû communiquer d'autres données.

M. Locher rétorque que tout a été communiqué.

Le président souhaiterait que chacun demande la parole afin que la séance puisse se poursuivre dans de bonnes conditions. Il demande à M. Dupont de terminer son intervention, ensuite, M. Locher répondra.

M. Dupont demande s'il existe de nouvelles estimations de la part de l'administration fiscale. Une proposition a été faite, par exemple de répartir la dissolution de la provision sur 4 exercices. Si par hypothèse, le Conseil administratif a un argumentaire qui la justifie, celle-ci pourrait être prise en compte. Quelle serait alors la situation du budget communal, peut-on l'estimer comme point de départ de la discussion dans les quarante-cinq minutes à venir ? A-t-on une idée du chiffrage actuel ?

M. Locher se dit désolé que M. Dupont n'ait pas connaissance du dernier chiffrage. Lors de la séance consacrée au concours des façades de la Gradelle, M. Spinelli est venu le trouver lui rappelant qu'il avait convenu qu'il fournirait le dernier chiffrage, il le lui a indiqué lui demandant de le transmettre à l'ensemble des groupes, dans le souci de ne pas privilégier un seul d'entre eux. Vraisemblablement, cela n'a pas été fait. M. Locher ne peut que constater qu'il n'y a pas eu de communication entre les groupes. Au mois d'août 2011, l'administration fiscale avait estimé la valeur du centime additionnel (personnes physiques et personnes morales) à CHF 738.448. La dernière estimation en date du mois d'octobre 2011 table sur une valeur de CHF 716.278. Il n'y a pas eu d'autre estimation depuis. M. Locher indique également que les indicateurs cantonaux ne semblent pas être à la baisse. Il en veut pour preuve que dans la dernière publication de la BCGe "Info Communes N° 66" il est dit que les perspectives tablent sur une modeste progression du PIB de 1% en 2012 et qu'il ne devrait pas y avoir de récession. Par ailleurs, le groupe de perspectives économiques du Canton n'a pas fait de nouvelles recommandations depuis l'élaboration du budget 2012. En procédant au changement suite à la communication de la nouvelle valeur du centime additionnel, on obtient comme résultat pour les personnes physiques CHF 23'272'456.– (contre CHF 24'625'384.– estimation août 2011) et pour les personnes morales CHF 1'080'996.– (contre CHF 1'428'986.– estimation août 2011). M. Locher ajoute que l'ensemble des données concernant la commune se trouvent sur le site de l'administration fiscale. Les commentaires que M. Ulmann a faits sur la fortune nette, les progressions de la fortune, ces dernières années sont accessibles à tous. M. Dupont a-t-il les réponses souhaitées ?

M. Dupont observe que M. Locher a apporté des éléments de réponse. Cependant, il n'y a toujours pas la réponse importante qui consiste à savoir s'il y a un déficit ou un bénéfice communal. Or, les chiffres cités ne permettent pas de dissiper l'inquiétude des groupes qui ont refusé le budget, la commune se trouve-t-elle dans une situation de déficit, même si elle dispose de réserves.

M. Heimendinger note avec une grande satisfaction que sur le fond et sur la forme, tout le monde est prêt à trouver un accord. Il y a une demande de collaboration, elle a été

.../...

exprimée à deux reprises; une fois par M. Locher, puis par M. Ulmann à qui il prête une qualité de porte-parole de son groupe. Concernant les pistes qui ont été données, il convient d'être clair : elles portent sur le moyen, voire le long terme. Tout le monde est également d'accord qu'il est urgent de boucler un budget 2012, mais pas au point de le boucler dans les quarante-cinq minutes. Il faut prendre avec sérieux les responsabilités qui ont été conférées à chacun des membres des groupes, par respect à l'égard de ceux qui les ont conférées et par respect des membres eux-mêmes. Un délai d'un mois ou un mois et demi pour revenir avec un nouveau budget et ensuite l'accepter permettra de rentrer largement dans le premier trimestre de l'exercice 2012. Il y a donc tout intérêt à travailler, ce que M. Heimendinger a très clairement dit lors de nombreux échanges bilatéraux, et il ne voit pas d'obstacle majeur à ce travail. Des inquiétudes ont été exprimées; raison de ne pas accepter la première mouture du budget et il n'y a lieu d'y revenir ce soir.

M. Ulmann ramène la discussion au niveau technique. Dans le rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 2010 (page 7), un tableau montre l'évolution du taux de perception sur les personnes physiques. S'il a bien compris ce tableau, on voit l'encaissement des montants, par année d'imposition et on s'aperçoit que pour 2004, l'encaissement représente le 60% des montants prévus. Au final, on atteint pratiquement les 90%. En revanche, au niveau des déclarations fiscales rentrées, le taux de paiement de ce qui est annoncé est pratiquement parfait, non pas sur l'année en cours, mais développé sur plusieurs années, en raison notamment des oppositions. On atteint plus ou moins le 99%. Deuxièmement, en ce qui concerne les réserves, si on dissout une réserve pour compenser les charges, à un moment donné, il y a un déficit. Or, ce qu'on ne sait pas, c'est le montant de provisions qui ne sont pas toutes justifiées. Cela dit, si les rentrées fiscales augmentent, il faut aussi tenir compte de la péréquation. Tant qu'à faire, comme le disent les réviseurs, c'est le moment de les utiliser puisqu'on dispose d'une certaine marge. Enfin, il reste toute l'année pour préparer le budget 2013. Il n'y a donc pas de raison de refuser le budget 2012 en l'état.

Mme Sobanek souligne qu'elle a eu l'occasion de s'entretenir avec l'ancienne présidente de la commission Finances qui a lui a confirmé, que la dissolution de réserves ne pose pas de problème particulier. Tout le monde semble prêt à s'entendre sur ce point. Par contre, on ne sait toujours pas sur quel chiffre se baser pour 2012. Si on retient la valeur du centime proposé par le Département des Finances, de quelle enveloppe budgétaire dispose-t-on ?

Le président rappelle les données fournies par le Conseil administratif en date du 23 novembre 2011. En appliquant strictement les valeurs communiquées par l'administration fiscale au mois d'octobre, le montant rectifié de l'enveloppe budgétaire s'élève à environ CHF 23 millions.

Mme Sobanek indique alors qu'en partant de ce montant de CHF 23 millions et en additionnant la dissolution de la réserve, soit CHF 1.9 million, elle arrive à CHF 24.9 millions, alors que le budget est de CHF 32 millions.

M. Locher suggère à M. Gailland de répondre.

Le président estime pour sa part qu'il n'y a pas lieu de reprendre ce soir le budget en détail. Il propose de passer d'abord la parole à Mme Hochuli.

Mme Hochuli entendait justement demander qu'on arrête cette discussion qui est somme toute stérile parce que l'ambiance risque de s'envenimer. M. Ulmann est arrivé à la détendre. Elle propose de reprendre la question du budget dès que les chiffres définitifs seront connus de tous. En ce qui concerne les autres points votés lors de la dernière séance, taxe professionnelle et autres, elle a bien compris qu'on ne pouvait plus revenir en arrière. Elle a néanmoins une question. Est-ce que le fait de réduire le montant des jetons de présence ne constituerait pas un signe démontrant la bonne volonté tant du Conseil municipal que du Conseil administratif, de faire ?

Le président rappelle que la réponse a déjà été donnée. Ceci dit, chacun reçoit des quantités de bulletins de versement dans sa boîte aux lettres. Cela n'empêche personne d'en faire usage.

M. Spinelli pense que la manière dont l'examen du budget est élaboré est peut-être à remettre en cause. Au lieu d'avoir des commissions Réunies qui ressemblent plus à des séances de présentation qu'à de réels débats, pourquoi ne pas traiter les rubriques du budget dans chacune des commissions. Les conseillers administratifs responsables des dicastères concernés, pourraient ainsi faire des propositions en vue des prochains budgets.

M. Karr souhaiterait intervenir en tant qu'ancien président à deux reprises du Conseil municipal. À son sens, à la lecture de l'article 30 LAC et du règlement du Conseil municipal, les choses sont claires. Ce que le Conseil municipal fait, seul le Conseil municipal peut le défaire. Cela veut donc dire que si une délibération devait être prise par ce Conseil municipal en contradiction par extraordinaire avec une délibération prise antérieurement, il aurait la faculté de le faire, y compris en cours d'exercice. Se posera peut-être avec une réserve la question qui tient au cœur de chacun, à savoir celle du centime additionnel. Cette dernière s'articule autour de questions fiscales qui engagent des tiers. On peut difficilement changer des règles en cours de route parce que la loi ne prévoit pas d'effets rétroactifs.

M. Locher se montre étonné des questions posées. Tout le monde a les chiffres en main et il s'agit désormais d'un pur calcul mathématique à partir de la valeur du centime additionnel. En ce qui concerne la dissolution de la provision, le Conseil administratif a bien compris le message. Par ailleurs, lorsqu'il entend dire, qu'il n'y a pas péril en la demeure, il ne peut que relever que ce dernier existe bel et bien concernant le bon fonctionnement de l'administration communale. Par ailleurs, le personnel est directement affecté. Pour rappel, des décisions ont été prises, lors de la précédente législature, concernant le poste de responsable de la Petite enfance et des Affaires sociales, ainsi que l'engagement de policiers mieux rémunérés. L'enveloppe budgétaire ne peut pas rester la même et ce n'est pas parce qu'il y aurait une diminution sur une rubrique qu'on peut en augmenter une autre : il n'y a pas de vases communicants dans le cadre de la gestion d'un budget. Aussi, M. Locher se permet de faire part de sa propre inquiétude et de son désir d'arriver le plus rapidement possible à une situation de déblocage. Comme l'a exprimé M. Heimendinger, il lui semble que tout le monde parle

.../...

le même langage, mais on tourne un peu en rond. Alors, que chacun se mette au travail, un mois a déjà été inutilement perdu. M. Locher réfute en particulier l'affirmation selon laquelle le Conseil administratif n'a pas de donné de réponse. Il l'a fait dans les 5 jours. À un moment donné, il faut remettre l'église au milieu du village. Rester dans une situation polémique ne servirait à rien, comme il l'a dit dans sa déclaration, de toute façon, que cela plaise ou non, les quatre prochaines années sont scellées. Tout le monde a donc intérêt à essayer d'avancer. La compréhension existe des deux côtés, mais actuellement, il y a apparemment un prix à payer pour ce qui s'est passé dans le passé. C'est l'ensemble de la collectivité qui va le payer et surtout l'administration communale.

Le président rappelle que M. Ullmann a fait une proposition, à savoir une modification de l'ordre du jour formulée comme suit :

Remplacer le point 4.1 concernant l'approbation de 3 douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 par l'approbation du budget de fonctionnement de la commune 2012 tel que présenté lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2011.

- Par 15 voix contre et 8 voix pour, la proposition est refusée.

Mme Garcia espérait un déblocage ce soir mais ce n'est pas possible. Lorsqu'elle a pris connaissance de la déclaration des groupes Verts, Vert'libéraux, Socialiste et MCG ainsi que de son annexe, il lui semble que les pistes de réflexion à étudier vont durer une éternité. Les groupes ont déjà mis un mois pour répondre à la deuxième proposition du Conseil administratif et si elle regarde tous les points à étudier, cela va prendre au minimum une à deux années. Elle avoue être intimement convaincue que les quatre groupes qui refusent ce budget et qui ne veulent pas revenir en arrière le font pour empêcher l'Exécutif, pourtant démocratiquement élu, de fonctionner. Cela fait longtemps que les groupes qui ont refusé le budget auraient pu s'exprimer, faire des propositions. Pire, l'absence de réponse véritable aux propositions du Conseil administratif se situe, à son avis, à la limite de l'impolitesse. Comme l'attestent les comptes auxquels chacun peut accéder, la commune de Chêne-Bougeries est riche. Or, la seule préoccupation des opposants au budget, consiste à continuer d'amasser une fortune inutile sous des prétextes fallacieux. Faut-il rappeler que nous ne sommes pas en France, nous sommes à Chêne-Bougeries en Suisse ? Pour mémoire, si les finances sont si saines, c'est grâce aux partis Libéral et Radical, aujourd'hui PLR, qui ont tenu les cordons de la bourse depuis de nombreuses législatures. Les opposants au budget en seraient-ils jaloux ? On peut se le demander. Lors des dernières séances de commissions de cette législature, Mme Garcia n'a à AUCUN moment entendu les Verts, Vert'libéraux, les Socialistes ou le MCG remettre en question les projets de la commune ou des subventions, dans le but de réduire de la nouvelle législature les coûts d'une façon conséquente. A titre d'exemple, lors de la première commission Culture où toutes les activités ont été présentées par Mme Grandjean-Kyburz, aucun membre des quatre partis qui ont refusé le budget n'a fait la moindre remarque. Cette façon d'agir pour le moins incohérente et indigne de la Suisse est pour Mme Garcia la preuve que les groupes qui sont opposés au budget n'agissent pas dans l'intérêt des citoyens. En outre, si l'administration ne peut plus fonctionner correctement, de graves problèmes

.../...

surgiront. M. Locher vient de le rappeler, Mme Grandjean-Kyburz a donné des exemples, les opposants au budget en seront les seuls responsables.

Mme Hochuli voudrait simplement dire que des entités bénéficiaires de subventions de l'Etat ont dû vivre plusieurs fois avec des douzièmes. Elle ne voit donc pas pourquoi la commune qui est beaucoup mieux équipée au niveau de son personnel que certaines entités sociales, ne pourrait pas faire face à la même situation.

M. Borda d'Agua reprend l'annexe de la déclaration avec les pistes de réflexion. Il les trouve fort intéressantes, mais avec des calculs qui sont faux. Il aimeraient bien pouvoir disposer en tant que président de la commission Culture de CHF 5.7 millions. On demande de passer la part dévolue à la culture de 18% à 15%, ce qui veut dire qu'il faudrait la réduire de CHF 950'000.– sur 4 ans, sur 3 ans, ou en une année. Or, le budget annuel concernant l'encouragement à la culture ne représente que CHF 604'000.–. On peut certes faire des coupes, encore faudrait-il que ce qui est proposé soit possible.

Le président rappelle à M. Borda d'Agua que le point de l'ordre du jour porte sur les douzièmes provisionnels. Il lui propose néanmoins de terminer rapidement.

M. Borda d'Agua indique qu'il va s'arrêter à ce stade.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

M. Ulmann demande le vote nominal.

Le président rappelle qu'il faut au minimum quatre conseillers municipaux qui le demandent. Il constate que c'est le cas.

Le président, la parole n'étant plus demandée, passe au vote nominal :

	OUI	NON	ABSTENTION
F. BALMER		X	
A. BAUDUCCIO	X		
C. BISANTI	X		
F. BORDA D'AGUA		X	
O. DUPONT	X		
P-Y. FAVARGER	X		
M. GARCIA-BEDETTI			X
F. GROSS	X		
L. HEIMENDINGER	X		
S. HOCHULI	X		
J.-P. LECOUR		X	
D. MESSERLI	X		
F. PERRIN	X		
G. PICTET		X	
H. RAPPAZ	X		

C. SABA			X
M. SAPEY	X		
M. SOBANEK	X		
M. SOMMER		X	
F. SPINELLI	X		
B. STRYIENSKI WEISSE		X	
C. TIERCY	X		
T. ULMANN		X	
H. WYSS	X		

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A
L'APPROBATION DE 3 DOUZIEMES PROVISIONNELS COUVRANT LA
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2012

Vu la délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2012, refusée par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 novembre 2011,
Vu que le budget 2012 ne pourra être approuvé par arrêté du Conseil d'Etat avant le 31 décembre 2011,

Vu qu'il s'agit d'assurer, le respect des indexations contractuelles, des augmentations qui découlent de l'évolution des prix du marché, des engagements obligatoires telles que les conventions et subventions,

Vu les articles 30, lettres a et b, 74, alinéa 4 et 32 alinéa 1, lettre b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

D E C I D E

par 15 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions,

1. D'autoriser le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la commune pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012, au moyen de 3 douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2011.
2. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler sans autre les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant cette période.
3. La présente délibération est soumise au respect des engagements obligatoires tels que :
 - a) les engagements contractuels, les indexations liées aux contrats, les augmentations qui découlent de l'évolution des prix du marché;

- b) les subventions permettant de garantir le bon fonctionnement des institutions actives en particulier dans le domaine de la jeunesse (Institutions Petite Enfance, Centre de Rencontres et de Loisirs, ...), ceci sur la base des montants inscrits au budget 2011.
4. La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'adoption du budget 2012 par le Conseil municipal et l'approbation de ce dernier par le département.
 5. La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

M. Karr remercie celles et ceux qui ont voté le budget provisionnel, de donner au Conseil administratif les moyens d'allumer les lumières le 3 janvier 2012. Il reste un peu perplexe qu'on puisse s'opposer à cette proposition, parce que cela signifie que la commune se serait fait imposer par l'Etat de la mettre en application, qui plus est avec une clause d'urgence. L'essentiel est donc sauf. M. Karr aimerait dire aux membres des commissions qui siègent dans des dicastères de sa compétence, que certains postes budgétaires devront être revus. Il demeure à leur entière disposition pour traiter les différents postes budgétaires en vue de leur ré-estimation, d'une vraie étude, d'explications. Il s'agit pour ce qui concerne l'informatique probablement d'une présence, en application de l'article 69 du règlement du Conseil municipal, en commission Finances, à moins de trouver une autre délégation qui s'occupe de cet objet. Historiquement, la rubrique informatique a été traitée par effet de bord en commission Finances.

M. Locher observe que l'informatique ne relève pas de son dicastère. Il n'en connaît pas les tenants et aboutissants et ne pense pas que l'informatique relève de la commission Finances.

M. Karr explique que c'est la raison pour laquelle il a parlé de l'application de l'article 69 du règlement pour pouvoir répondre aux questions dans le cadre de la commission Finances. En ce qui concerne l'informatique, il s'agit des comptes figurant sous rubrique 05. Les comptes 14 et 16, c'est-à-dire "Incendie et Secours" ainsi que "Protection civile" seront traités en commission Sécurité, les comptes 33, 62, 65 et 72, c'est-à-dire en commission Mobilités-Nature-Environnement et le compte 79 "Aménagement du territoire" en commission Territoire. Lors des prochaines séances de commissions, il sera à disposition pour expliquer les tenants et aboutissants des rubriques citées à l'ensemble de leurs membres afin de déterminer s'il existe des économies auxquelles ces derniers souhaiteraient consentir.

Le président rappelle que ce sont les présidents qui proposent l'ordre du jour des commissions, ceci en accord avec le Conseil administratif. Selon la discussion qui a eu lieu, il les invite à examiner les parties du budget qui les concernent afin de présenter des pistes d'économies. Il insiste sur le fait d'aller de l'avant pour que cette période de trois mois soit tenue, faute de quoi la commune aura certainement le meilleur budget jamais élaboré, puisqu'il sera voté à fin 2012.

.../...

Mme Grandjean-Kyburz, attend d'éventuelles suggestions de modifications de budget, mais en aucun cas, elle ne sera le fossoyeur de prestations sociales octroyées aux aînés ou en faveur de manifestations culturelles. Il faut que cela vienne de la part des commissaires.

La parole n'étant plus demandée, le président clôture la discussion et passe à l'objet suivant de l'ordre du jour.

4.2. Adoption du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries

Le président passe la parole à M. Karr, maire.

M. Karr rappelle que le plan directeur communal est une obligation légale qui découle de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Lors de la précédente législature, son prédécesseur en matière d'aménagement du territoire, M. Walpen a réussi à créer un consensus entre tous les groupes siégeant au Conseil municipal. C'est un consensus qui a été chèrement acquis, non seulement en raison du coût du mandat, mais aussi en raison des nombreuses séances qu'il a fallu organiser pour arriver à quelque chose qui puisse unir les représentants des groupes. Cette union n'est pas un vain mot après ce que le Conseil vient de vivre avec le budget. Plutôt que d'imposer cette union au nouveau Conseil municipal, sur la base d'une planification qui a été finalement adoptée par le groupe de travail plan directeur en date du 16 mai 2011, il a été préféré que les membres de la nouvelle législature aient le temps de s'approprier ce document. C'est ainsi qu'il a été présenté à trois reprises, au mois de juin, septembre et à nouveau pour préavis au mois de novembre aux membres de la commission Territoire. À la suite de cet examen et en ayant pris connaissance également de certaines observations formulées par M. Mark Muller, Président du Conseil d'Etat en charge du DCTI, la commission Territoire a décidé de préaviser favorablement le projet de plan directeur de la ville de Chêne-Bougeries ainsi que le plan directeur des chemins pour piétons, ceci par 8 voix pour et 1 abstention. La proposition du Conseil administratif consiste à inviter les membres du Conseil à soutenir ce plan directeur qui reflète au plus près, non seulement les intérêts de la commune, mais sa vision en matière de développement territorial, en matière de construction de logements et en matière également de protection du paysage.

Le président passe la parole à M. Heimendinger, président de la commission Territoire.

M. Heimendinger souligne que la commission Territoire nouvellement formée a repris à son compte ce travail considérable et exemplaire qui a été accompli lors de la précédente législature. C'est sans aucune difficulté qu'elle l'a préavisé favorablement à la quasi unanimité et qu'elle se joint aux vœux du Conseil administratif que le Conseil municipal l'entérine définitivement.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sommer tient à dire qu'elle s'est longuement exprimée en commission Territoire à ce sujet parce qu'elle a quelques réticences. Elle a fait partie du groupe de pilotage en

.../...

tant que représentante du parti Radical. Elle rappelle que le parti Radical est connu pour sa volonté d'aller de l'avant, il veut être actif dans le domaine de la construction et faire face aux problèmes qui se posent. À l'époque, les membres du groupe de pilotage étaient liés par le plus petit dénominateur commun. Elle va donc s'abstenir parce que la décision a été prise démocratiquement. Cependant, les collègues qui faisaient partie du groupe de pilotage savent qu'elle a essayé, appuyée par son groupe d'aller un peu plus loin, mais elle n'a pas été écoutée. Un élément n'a pas été relevé tout à l'heure, à savoir que le Département, par la voix de M. Mark Muller, a émis des réserves très importantes. Il a notamment été suggéré de changer quelque peu la manière de voir les choses, mais démocratiquement, il a été décidé de ne pas entrer en matière. La lettre du Département comportait plusieurs sujets qui n'ont pas été traités, en particulier ceux en relation avec la densification des sols. Le projet de plan directeur communal va donc être adopté avec des réserves très importantes. Ou alors, il existe le risque, si l'on s'en tient à la teneur de la lettre, que la commune n'ait peut-être pas de plan directeur communal.

Les critiques que Mme Sommer formule sont liées au fait que le projet de plan directeur communal s'appuie sur les idées directrices de 1988 en matière d'aménagement, mais depuis cette date, les choses ont changé et la façon de réfléchir est un peu différente. Les premières communes ont élaboré leur plan directeur communal en 2000 déjà et certaines d'entre elles en sont à sa révision. Ce sont des exigences au plan fédéral et cantonal. Chêne-Bougeries est la dernière grande commune avec Bernex, un peu moins grande, Corsier et Dardagny à n'avoir pas de plan directeur communal. Or, les architectes auxquels la commission Territoire a fait appel étaient très "Chêne-Bougeries compatibles"; ils ont tenu compte de diverses options, ils ont proposé de menus changements, mais la commission n'est pas entrée en matière. Dans la période de disette financière qui prévaut actuellement, un montant important a été dépensé pour ce plan directeur communal. C'est un bijou, Mme Sommer en convient, mais il a coûté CHF 438'000.-. Personne n'a protesté, lors du vote d'un crédit supplémentaire. Il se pourrait que le plan directeur communal ne soit in fine pas accepté. Selon Mme Sommer et elle aura encore l'opportunité de se prononcer à d'autres occasions, ce plan directeur communal aurait pu permettre de réaliser une véritable planification, de montrer un peu mieux le chemin et la direction dans laquelle la commune souhaite aller. C'est pour cette raison qu'elle trouve que le groupe de pilotage n'a pas rempli sa mission. Actuellement, elle n'est plus liée par ce plus petit dénominateur commun, donc elle s'abstiendra au moment du vote de la délibération.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS DE LA VILLE DE CHÊNE-BOUGERIES

Vu la volonté des autorités communales de mettre à jour le plan directeur communal,

Vu le projet de plan directeur communal établi par le groupement Darius Golchan atelier d'architecture et d'urbanisme, Acau atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme, In-Situ Vivo Sàrl et Transitec Ingénieurs-Conseils SA,

.../...

Vu les séances de la commission ad hoc pour la mise en œuvre du plan directeur tenues les 19 janvier 2009, 16 février 2009, 16 mars 2009, 23 mars 2009, 20 avril 2009, 11 mai 2009, 29 juin 2009, 24 août 2009, 17 février 2011, 22 mars 2011, 16 mai 2011,

Vu le projet de plan communal provisoire du 11 mai 2010 soumise pour la consultation technique,

Vu les discussions intervenues avec le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),

Vu les modifications apportées à la première version du plan susmentionné,

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LALAT - L 1 30), et plus particulièrement l'article 11 bis,

Vu la consultation publique de 30 jours intervenue du 23 août 2010 au 21 septembre 2010 inclus,

Vu la publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 22 septembre 2010, en vertu de l'article 11 bis, alinéa 5 LALAT,

Vu les observations reçues par la commune,

Vu les nouvelles modifications apportées à ce projet de plan directeur communal,

Vu la validation de la dernière version du plan par le comité de pilotage le 16 mai 2011,

Vu la transmission de cette ultime version pour accord au DCTI en date du 26 juillet 2011,

Vu le courrier du chef du DCTI du 11 octobre 2011 informant la commune qu'il accepte ce projet de plan conformément à l'article 11 bis, alinéa 7 LALAT,

Vu l'article 11 bis LALAT et l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention par la commission Territoire lors de sa séance du 7 novembre 2011,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

par 19 voix pour et 5 abstentions,

1. D'adopter le plan directeur communal dans sa version du 16 mai 2011, et son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.

.../...

2. De demander au Conseil administratif de procéder dans le plus bref délai, soit dans le courant de l'année 2012, à la publication du présent plan.

4.3 Délégation de pouvoir accordé au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques

Le président passe la parole à M. Karr, maire

M. Karr avoue être très désemparé pour présenter cet objet. À teneur de la loi sur l'administration des communes, un certain nombre de points peuvent faire l'objet d'une délégation au Conseil administratif. Il s'agit de mémoire de la possibilité de contracter certains emprunts, mais il s'en réfère à M. Gailland.

Le président, à la lecture de l'exposé des motifs, ajoute qu'il s'agit aussi d'opérations telles que les acquisitions, ventes, cessions ou constitutions de servitudes. Dans la mesure où les termes de ladite délégation semblent suffisamment explicites, il ouvre sans plus attendre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.
Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DÉLÉGATION DE POUVOIR ACCORDEE AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA SIGNATURE D'ACTES AUTHENTIQUES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal, par **23 voix pour et 1 abstention**,

D E C I D E

de charger le Conseil administratif de passer tous les actes authentiques concernant :

- 1) les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
- 2) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- 3) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- 4) les changements d'assiettes de voies publiques communales;
à condition que les opérations visées sous chiffres 1 à 4 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

M. Karr remercie le Conseil municipal de ce plébiscite qui est tout à fait inhabituel. C'est bien la preuve de l'utilité tout à fait relative du Conseil administratif. On peut

.../...

bafouiller quand on présente une délibération et elle est plébiscitée ! C'est encourageant pour la suite.

5) Proposition de la commission Territoire du Conseil municipal :

Plan directeur communal Genève 2030

5.1. Résolution relative au projet de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept

5.2. Résolution relative au projet de plan directeur cantonal Genève 2030 -schéma

Le président passe la parole à M. Heimendinger, président de la commission Territoire. M. Heimendinger annonce qu'il va tenter de « bafouiller » brièvement la substantifique moelle des travaux de la commission. L'Etat a mis en consultation un projet de plan directeur cantonal lequel prévoit d'être réalisé à l'horizon 2030. Deux questions sont posées dans la prise de position. La première consiste à se prononcer sur le concept même, à savoir ce que la commune pense des fondements dudit plan directeur cantonal, d'aller dans une direction plutôt qu'une autre. Cela ne concerne de loin pas que Chêne-Bougieries. La deuxième question qui s'appelle « schéma », celle-là "zooke" plus précisément sur la commune et développe des points plus opérationnels. Pour tenter de comprendre l'entrée en matière de ce sujet ardu et touffu, qui engage la commune à très long terme, la commission s'est d'abord posée la question suivante : en 2011, chacun a son âge et s'engage pour construire ou non, pour aménager le territoire de la commune en faveur des gens qu'il ne connaîtra peut-être pas. C'est une responsabilité importante. La commission a donc estimé utile, dans la mesure où elle est composée pour la plus grande part de membres qui n'ont pas participé aux travaux de la précédente législature, de se référer à ce qui avait été réalisé auparavant, et à ce titre, l'apport de Mme Sommer a été extrêmement profitable. La commission a d'abord revisité le plan directeur communal et l'a préavisé favorablement, comme chacun le sait. Ensuite, elle a eu l'avantage d'avoir une présentation du plan directeur cantonal par un représentant de l'Etat. Elle a eu la chance de rencontrer le directeur du service en question, lequel a une grande expérience de la chose et qui a fait ressortir les grands axes du projet. Ensuite de quoi, la commission a consacré un peu de temps à travailler sur la méthode. Comment rendre finalement le préavis demandé ? C'est ce qui l'amène à présenter ce soir deux projets de résolution. Pour nourrir ses travaux, pour les rendre le plus efficaces et le plus efficaces possible, la commission a pu bénéficier des services d'une architecte de la commune et des connaissances de M. le Maire. Finalement, elle a le sentiment d'avoir fait du bon travail et de rendre une réponse qui est certes négative (5 voix contre, 2 abstentions) à ce projet de plan directeur cantonal. Mais il s'agit là d'un "Non, mais" qui envoie à l'Etat un message quant à l'absolue nécessité d'aménager correctement le territoire, et quant à l'absolue nécessité de construire des logements – c'est clairement ce qui intéresse en premier lieu Chêne-Bougieries, à la différence d'autres communes qui seraient peut-être intéressées à du développement industriel ou à des locaux à destination d'activités tertiaires. Ce qui intéresse principalement la commune, ce sont des logements, mais non pas exclusivement. Les deux résolutions proposées vont clairement dans ce sens en ayant pris la peine d'expliquer la position communale. Il y a eu des débats de fond en commission, de vraies bonnes idées ont été émises, de fausses bonnes idées également, enfin tout le travail a été fait dans une grande transparence. La commission a consacré le temps qu'il fallait à l'examen de ces projets cantonaux. Pour

le reste, M. Heimendinger répondra volontiers aux questions dans la mesure de ses connaissances.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sommer indique au préalable qu'elle est minoritaire dans l'avis qu'elle exprime. Par contre, elle n'est pas minoritaire au niveau des positions des partis centraux, pour autant qu'elle soit bien informée. Elle aimeraient d'abord rendre hommage à son parti, elle est très heureuse en tant que minoritaire de pouvoir s'exprimer librement. Elle trouve que c'est le signe d'une dynamique extraordinaire qui laisse présager une grande ouverture. Mme Sommer souhaiterait rappeler d'abord la définition de l'Office fédéral du développement territorial du plan directeur cantonal : c'est un instrument d'aménagement du territoire qui précise les actions nécessaires à la mise en place de l'organisation spatiale souhaitée et qui crée ainsi une plateforme de coordination liant les autorités. On ne parle donc pas ici de logements, mais de quelle manière on pourrait construire, selon des prévisions préalablement établies, en sachant aussi que les procédures d'opposition restent valables. Les statistiques sur lesquelles le DCTI se base et qui se trouvent dans le CD Rom que chacun aura reçu dans un magnifique emballage jaune proviennent de l'EPFL. Ce n'est donc pas le gouvernement cantonal qui les a établies et la discussion porte donc sur une base erronée. On entend dire que M. Mark Muller veut bétonner le Canton. Non, M. Muller a d'autres soucis. Il a reçu diverses statistiques et il se demande comment il faut envisager le futur si certaines prévisions démographiques se réalisent. Que disent ces prévisions ? Que le bassin lémanique, Genève et France, limité géographiquement par le Salève et le Jura, va devoir vraisemblablement accueillir 200'000 habitants supplémentaires. Genève en accueillera 100'000, la France les autres 100'000. Si le gouvernement n'avait pas eu de discussions avec la France, Genève devrait vraisemblablement tabler sur les 200'000. Dans cette perspective, soit 100'000 nouveaux habitants, il faudra trouver 50'000 logements à construire dans vingt ans. Avec le déficit accumulé dans les années 80, cela fait 2'500 par an pour le canton. Lausanne est plus chanceuse, car moins attractive, elle accueillera moins d'habitants et ce n'est pas le mérite de M. Brélaz. On peut aussi penser qu'en 2030, il y aura moins d'habitants sur la terre, mais gouverner, c'est prévoir. En adoptant une position très négative, comme la plupart des autres communes, faut-il ignorer l'avenir ? Ce sont des statistiques faites par des spécialistes, n'importe quel Exécutif doit se poser la question de savoir comment s'organiser.

Mme Sommer ajoute que les directives de la loi cadre d'aménagement du territoire préconisent, depuis leur établissement, d'éviter le mitage du territoire. Le plan directeur cantonal 2030 est une voie, peut-être qu'il y en a d'autres, mais lesquelles ? Le canton de Genève est le champion de la planification. Avant l'entrée en vigueur de la législation fédérale, il avait déjà établi trois plans directeurs. Depuis l'entrée en vigueur en 1979 de la LAT, Genève a l'avantage d'en être à la troisième mouture de son plan directeur. De nombreuses orientations fixées dans le plan directeur 2001 n'ont pas été réalisées parce que ce n'était pas nécessaire ou pas faisable, ou parce que les procédures d'opposition étaient trop importantes. Il a donc subi certaines modifications mais le plan directeur communal a été établi d'après ce plan. Or, le plan directeur cantonal de 2001 demande déjà de densifier. En effet, selon le plan directeur cantonal de 2001, le Canton était censé construire annuellement 2'500 logements. Il n'en a de loin pas construit autant. Selon Mme Sommer, protéger le territoire, c'est aussi disposer d'un plan

.../...

directeur cantonal donnant des directives. En raison de ce qui précède, Mme Sommer s'abstiendra à nouveau lors du vote.

M. Perrin n'a pas participé à la commission qui a travaillé sur le plan directeur communal. Par contre, en consultant le projet de plan directeur cantonal 2030, il a eu l'immense bonheur de voir que la Praille et Archamps étaient représentés. Cela signifie que le CEVA ira à Archamps et que les CHF 2 milliards et demi qui seront consacrés au petit tracé actuel vont être augmentés plus tard par un seul milliard. M. Perrin observe également que ce plan directeur présente aussi tous les grands axes de transport projetés. Or, depuis que le nouveau système de transport a été mis en place à Genève, il faut deux heures pour traverser la ville. Beaucoup de personnes l'ont constaté, l'étude a été faite sans prendre en considération les géométries et les matériaux utilisés. M. Perrin ne peut que souhaiter bien du plaisir dans la circulation. Enfin, le plan général tient compte d'une augmentation de population. Or, parmi ces nouveaux habitants, il y aura beaucoup d'étrangers qui vont payer des loyers considérables alors que les Genevois vont immigrer. C'est ce qui se passe dans les stations de ski, dans les grandes villes, les gens du crû partent en périphérie et les nouveaux venus logent dans la région. Aura-t-on vraiment besoin de tant de logements ? C'est un grand point d'interrogation.

Mme Sommer se permet de répliquer à M. Perrin. Les gens viendront s'établir à Genève, quoi qu'on fasse, sinon il faut mettre fin au processus des bilatérales et agir à un autre niveau. La Suisse reste très isolée. Il s'agit là de données sur lesquelles on n'a pas d'impact.

Mme Hochuli aimeraient parler de ses soucis de grand-mère. Ella a beaucoup de peine à imposer à ses enfants et à ses petits-enfants son point de vue concernant le développement du Canton. Cette parenthèse fermée, elle s'étonne néanmoins que personne n'ait pris la parole quand on parle d'une densification de 93% du territoire communal. On crée des logements pour répondre à des besoins. Si on prend l'exemple de Challandin, les deux tiers sont en PPE, le tiers restant en logements à des prix que les jeunes aujourd'hui ne pourront pas se permettre. Ce sont donc des personnes qui vont être engagées par les entreprises étrangères qui les occuperont, mais rien ne garantit que ces entreprises vont rester en Suisse si elles n'ont plus de cadre fiscal avantageux, ni de lois de travail permettant de licencier facilement le personnel. Il faut aussi avoir cela en vue.

M. Heimendinger souligne que c'est une discussion qui a eu lieu en commission, de se dire où va-t-on placer le curseur ? Au fond, un plan directeur, c'est comme un budget qui est une autorisation de dépense. Il n'est pas certain que l'aménagement du territoire se fera selon ce qui est autorisé, et c'est là qu'il convient d'être prudent. Tous les membres de la commission ont manifesté d'une manière ou d'une autre leur réelle préoccupation quant à l'absolue nécessité d'aménager différemment le territoire. Il n'y a donc pas de blocage, pas de volonté de ne pas construire, en revanche, peut-être que ce plan peut se résumer – et Mme Hochuli y a fait allusion à la fiche A02 "Poursuive la densification de la couronne urbaine, incidences sur la commune". Un graphique montre très simplement que le 93% du territoire communal pourrait être légalement et significativement densifié, les 7% restants seraient également touchés par une densification moins importante. Mais encore une fois, ce n'est qu'une autorisation. Rien

.../...

n'est sûr quant à ce qui sera réellement construit. Mme Sommer a eu parfaitement raison de rappeler que jusqu'à ce jour, cela ne s'est jamais fait. Cependant l'histoire montre que ce n'est pas parce que cela ne s'est pas fait que cela ne se fera pas. Aujourd'hui, il faut donc être prudent et la réponse que la commission propose ce soir, dans sa grande majorité, est faite à la fois de cette absolue conviction qu'il faut construire, qu'il faut aménager différemment, mais pas dans une telle proportion.

M. Perrin observe qu'on parle bien d'avenir, à savoir de l'horizon 2030. Or, il a un vague souvenir qu'on parlait il y a trente ans d'une population dans le Canton de 800'000 habitants. Quelle est la population actuelle ?

Mme Sommer répond qu'elle est pratiquement d'un demi-million.

M. Perrin poursuit en faisant remarquer que certaines disproportions font plaisir aux spéculateurs. Il pense que certains chiffres ne devraient pas être évoqués parce qu'on tombe dans le ridicule en parlant de 93% de territoire constructible. Il en va de même concernant la prévision de 800'000 habitants, d'où sa méfiance envers certaines orientations de ce projet de plan directeur cantonal.

Mme Sobanek tient à dire, au vu de l'effort que la commune va devoir fournir ces prochaines années, sachant que sa population va augmenter de presque un tiers, que ce plan directeur propose une densification exagérée, d'où la position défavorable de son groupe.

La parole n'étant plus demandée le président donne lecture de la résolution relative au plan de projet de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept, mais sans les réserves qui figurent sur douze pages annexes.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE PLAN DIRECTEUR
CANTONAL GENÈVE 2030 - CONCEPT

Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal "Genève 2030",

Vu le plan directeur communal de la Commune de Chêne-Bougeries, adopté à l'unanimité du Comité de Pilotage Plan directeur communal de la Ville de Chêne-Bougeries le 5 mai 2011 et préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention par la commission Territoire le 7 novembre 2011,

Vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 28 octobre 2011,

Vu les travaux de la commission Territoire du 20 juin 2011, 19 septembre 2011, 7 novembre 2011, 24 novembre 2011 et 5 décembre 2011,

Vu que le concept de plan directeur cantonal *Genève 2030* s'inscrit dans la continuité du plan directeur *Genève 2015* et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

Vu que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines, l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural & les milieux naturels,

Vu la préoccupation de respecter les principes du développement durable conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique, ceci tant à l'échelon communal qu'au niveau régional et transfrontalier,

Vu l'al. 3 de l'art. 2 "Obligation d'aménager le territoire" et l'al. 2 de l'art. 4 "Information et participation" de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT),

Vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de la commission Territoire,

Le Conseil municipal

D E C I D E

par **20 voix pour et 4 abstentions**,

de préviser **défavorablement** le projet de concept de plan directeur Genève 2030 avec les remarques suivantes :

Au sujet de la demande en logements

Relevant à ce jour l'existence de 175'600 m² de surfaces brutes de plancher en chantier et en planification adoptée sur la Commune de Chêne-Bougeries, nous relevons que ces surfaces équivalent à ce jour à un potentiel en cours de réalisation (planification adoptée ou chantiers en cours) de 1'626 logements de 108m² en moyenne sur la période 2011-2016.

Dès lors, il ressort que la Commune de Chêne-Bougeries répond activement à la pénurie de logements. Elle souhaite poursuivre cet effort mais selon des conditions acceptables et négociées entre les entités concernées.

Au sujet du projet de plan directeur cantonal Genève 2030 et de sa vision stratégique

Le projet de plan directeur cantonal précise prioritairement des objectifs quantitatifs :

- 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires pour l'agglomération, dont

100'000 habitants supplémentaires et 60'000 emplois supplémentaires pour le Canton avant 2030 et qui devraient être intégrés, selon la vision du Canton, dans une agglomération prétendument "compacte, multipolaire et verte".

Les effets prévisibles négatifs d'une urbanisation soutenue, par l'augmentation du trafic (transports individuels motorisés et transports publics), d'une diminution de la qualité de vie et des espaces verts et paysagers doivent être pris en compte de manière durable.

Dans un Canton particulièrement exigu, dans une zone à bâtir cantonale déjà la plus dense de tous les cantons suisses, y a-t-il encore suffisamment de place pour satisfaire de façon viable de nouveaux objectifs record en matière d'accueil d'entreprises supplémentaires et les besoins en logement en découlant, en plus des besoins existants ? Voulons-nous vraiment une agglomération surdensifiée et au bord de l'asphyxie au niveau des transports ? La population concernée adhère-t-elle aux décisions prises par les Exécutifs concernés lors de la signature de la charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois en 2007 ?

Il ressort du projet de plan directeur cantonal Genève 2030 que ce dernier propose avant tout des mesures de densification, des périmetres d'aménagements mais sans véritablement répondre aux problèmes relevant de cette vision stratégique et ceci sans la participation active des communes et des habitants.

Rappel au sujet du plan directeur communal de Chêne-Bougeries

Ses objectifs consistent à structurer la création de logements en tenant compte des éléments caractéristiques de Chêne-Bougeries, soit notamment de la qualité du paysage, du patrimoine naturel et bâti ainsi que de la qualité résidentielle.

Dans cette optique, une urbanisation nuancée, en continuité avec les espaces déjà fortement urbanisés, est prévue et les nouveaux logements doivent s'intégrer en fonction des orientations qualitatives caractéristiques de Chêne-Bougeries.

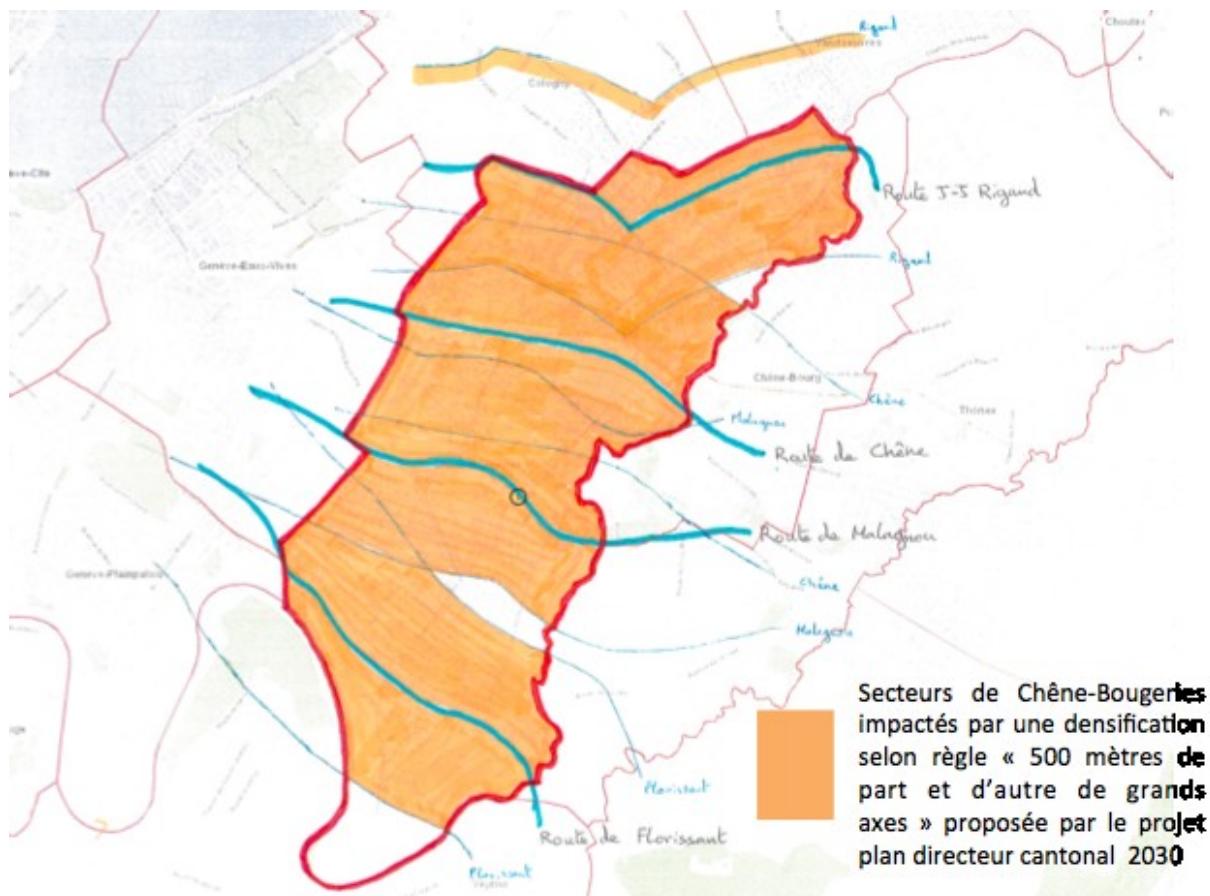
Selon les thématiques du concept de l'aménagement cantonal Genève 2030

1. Urbanisation

Fiche A02 – Poursuivre la densification de la couronne urbaine

Au niveau de l'emprise des quartiers à densifier, le projet de plan directeur cantonal prévoit une urbanisation sur 500 mètres de large de chaque côté des grands axes de transit. Chêne-Bougeries est traversée par quatre de ces grands axes et serait donc prise en tenailles dans un maillage d'urbanisation.

Ainsi, 93% du territoire communal est visé par les mesures de densification envisagées et seul 7% est situé en dehors de l'emprise de densification prioritaire; conséquemment, sur 4'150'000m² de territoire communal, seuls 287'000m² seraient des candidats non prioritaires à une densification :



Synthèse

Surface de la commune: 4.15km² soit 4'150'000m²
 Surface totale des secteurs non visés par la règle proposée de « 500 mètres de part et d'autre des axes » : 287'875m²

93.1% de la surface communale visée en priorité et seulement

6.9% de la surface échappant à cette règle

Au vu de l'ampleur inconsidérée de l'emprise de l'urbanisation souhaitée, qui sacrifie l'intégralité du territoire communal afin de répondre aux seuls objectifs quantitatifs cantonaux, la Commune s'oppose aux extensions urbaines prévues de part et d'autre de la route de Chêne (PSD 03), Velours-Malagnou, Conches-Paumiére, et Bessonnette-Sud. Ces projets de densification émanant du Canton ne sont pas acceptables. Ils sont contraires au plan directeur communal et doivent d'ores et déjà être reconsidérés. Nous entrons toutefois en matière sur le périmètre Rigaud-Sud selon l'avant-projet présenté par le bureau Acau atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme en juin 2011.

Aussi, en qualité de Commune périurbaine particulièrement concernée par ces emprises d'urbanisation, elle demande de revoir cette planification très volontariste et de privilégier la qualité urbaine plus que la quantité de logements. Pour ce faire, il s'agit de prévoir un échelonnement dans le temps des opérations urbanistiques ainsi qu'une meilleure prise en compte du contexte en présence.

En lien avec une politique d'intégration de nouveaux logements raisonnée ainsi qu'une planification objective des équipements communaux et cantonaux répondant d'une augmentation de sa population et de la mobilité attendue, la Commune de Chêne-Bougeries propose de fixer une densification de l'ordre de 0.5 à 1% de population supplémentaire par année.

Ceci permettrait d'éviter notamment d'exposer la population à une pression sans cesse accrue, de privilégier la mise en place d'une certaine stabilité et d'une mixité sociale.

Fiche A03 – Intensifier la densification de la 5ème zone (villas)

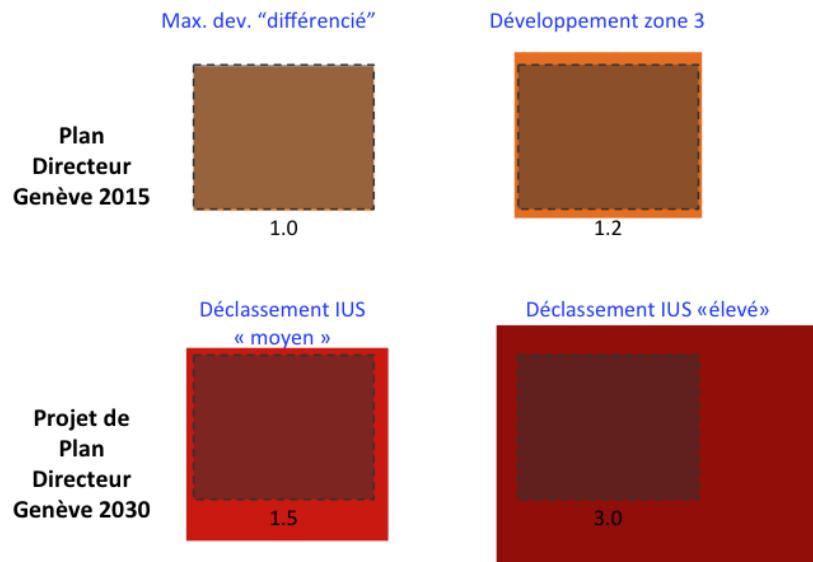
Le projet de plan directeur cantonal propose des déclassements et des modifications de zones mais surtout une augmentation substantielle des logements et des surfaces d'activités, ceci en lien avec les axes structurants.

La Commune ne peut soutenir une politique d'urbanisation qui se base pour les extensions urbaines prévues sur des indices de densification globalement extrêmement élevés, soit :

- route de Chêne – indice supérieur à 1.5 allant jusqu'à 3 de part et d'autre de la route, puis indice de 1.0 à 1.5 pour les parties bordant l'avenue Jacques-Martin et CEVA
- Bessonnette-Sud (indice de 0.6 à 1.0)
- Rigaud-Sud (indice de 1.0 à 1.5)
- Velours-Malagnou – indice de 1.5 à 3.0 et de 1.0 à 1.5 selon la localisation
- Conches-Paumièvre – indice de 1.0 à 1.5

(Sauf l'indice recevable de 0.4 à 0.6 pour la parcelle de l'institut de zoologie propriété de l'Etat et de l'Université de Genève).

Zone de développement



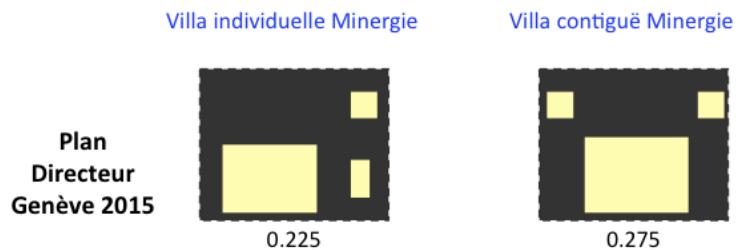
Ces indices de densification ne correspondent ni à la réalité du territoire, ni aux options de développement mises en place par Chêne-Bougeries. La Commune demande un échelonnement de la planification sur la base de besoins avérés (logements et activités) et d'études complémentaires qui devront justifier les déclassements envisagés.

Concernant les zones dites "épargnées" par les périmètres d'extension urbaine mentionnés ci-avant et qui demeurerait en 5ème zone, les principes de densification retenus ne tiennent pas suffisamment compte de la qualité patrimoniale et environnementale de Conches et du plateau de l'Ermitage.

Il apparaît d'ores et déjà qu'un indice normatif de 0.4 (majoré de 10% avec Minergie voire 20% avec Minergie - P) ne s'avère pas adapté aux composantes de ces lieux, en particulier lorsqu'on considère les nombreuses possibilités de construction non comptabilisées dans le rapport de surfaces, en-dessous du sol notamment, procurées par

l'art. 59 LCI.

Zone villa sans déclassement



Villa contiguë Minergie sans délibération du Conseil municipal



Avec délibération du Conseil Municipal



Villas contigües Minergie Passif



Dès lors, la Commune de Chêne-Bougeries souhaite d'une part que l'indice de densification retenu par le plan directeur cantonal soit maintenu à 0.225 inclus HPE ou 0.275 si ordre contigu et Minergie). Néanmoins, les ressources créatives contenues dans l'art 59 LCI concernant le rapport de surfaces (sous-sol, surfaces non comptabilisées, constructions de peu d'importance, etc ...) respectivement les pratiques en vigueur ne nous satisfont pas au quotidien car elles portent fortement atteinte à la perméabilité du sol.

Ainsi, en échange d'un assainissement de ces dispositions, nous pourrions envisager un indice de 0.3 inclus HPE pour des constructions contigües sans préavis du Conseil municipal. Quant aux dispositions nécessitant un préavis municipal, nous souhaitons que la limite absolue demeure à 0.48 THPE.

D'autre part, pour Conches et le plateau de l'Ermitage, la Commune demande d'élargir les objectifs de sauvegarde du Canton, selon sa *fiche A13 Préserver et mettre en valeur le patrimoine*, par l'établissement sectoriel de plans de site notamment.

C'est selon cette orientation respectant le patrimoine de manière proactive, que la Commune s'est engagée dans le processus de réaménagement du Vieux-Chêne où un plan directeur de quartier est en cours d'étude.

D'une manière générale, la Commune demande expressément d'orienter un développement plus respectueux du patrimoine existant sur la base de projets d'urbanisme et non sur la base d'indices d'utilisation du sol (IUS) déjà déterminés et trop contraignants pour ouvrir un processus de concertation avec les acteurs concernés et des outils de planification appropriés.

Elle rappelle à ce propos la teneur de l'art. 2, al. 3 de la LAT, précisant que *les autorités chargées de l'aménagement du territoire veillent à laisser aux autorités qui leur sont subordonnées en cette matière la liberté d'appréciation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches*".

Fiche A04 – Mettre en œuvre les projets stratégiques de développement (PSD)

En termes *d'organisation du territoire*, le projet de plan directeur cantonal propose de vastes quadrilatères de restructuration urbaine, Chêne-Bougeries est concernée par le :

PSD 03 – Gare de Chêne-Bourg / plateau de Chêne-Bougeries

Ce plan stratégique de développement, à cheval sur les deux communes, définit un potentiel théorique mais absurde de 2'900 logements et 2'000 emplois.

En lien avec le plan directeur communal et la détermination de la Commune de Chêne-Bougeries au sujet du projet de plan directeur cantonal Genève 2030, il est demandé expressément une diminution significative du potentiel d'urbanisation tant en nombre de logements qu'en nombre d'emplois.

À contrario, Chêne-Bougeries entend organiser et réaliser le territoire communal par des pôles en continuité du bâti dense existant via la notion de péricentres développée dans son plan directeur communal, dont :

- le Village ou Vieux Chêne - cœur identitaire de la commune
- Frontenex / Gradelle
- Grange-Canal
- le secteur Rigaud

La vocation résidentielle y est affirmée, le développement des activités est limité, ceci afin notamment d'éviter une augmentation du trafic sur des axes déjà saturés.

Aussi, la Commune demande de favoriser une politique de développement nuancé. Pour ce faire, il s'agit de prendre en compte la situation foncière et patrimoniale des terrains, de mettre en œuvre un développement par étapes tout en gardant une vision d'ensemble cohérente ainsi qu'un montage de projet tenant compte des initiatives des propriétaires. Ceci amènerait également une meilleure participation des acteurs locaux.

Dans cette perspective, il s'agit d'offrir des conditions cadres à la classe moyenne afin qu'elle puisse continuer de résider à Chêne-Bougeries.

Enfin, chaque nouvel emploi générant davantage de déplacements motorisés qu'un nouvel habitant, la Commune demande, de manière conséquente, de diminuer les objectifs en termes d'activités, ceci compte tenu du fait que les axes structurants ne pourront absorber ce type de développement.

2. Mobilité

Ce volet constitue une des axes majeurs du projet de plan directeur Genève 2030, articulant urbanisation et déplacement. Toutefois, les mesures préconisées de mobilité, la faisabilité technique et financière des infrastructures de transport ne sont pas démontrées en regard des objectifs quantitatifs très importants prévus par le Canton.

Aussi, la Commune s'inquiète du fait que les problématiques liées à la mobilité, à l'accessibilité ne soient davantage développées et renvoyées à des études ultérieures. Il manque en effet la coordination nécessaire, le phasage cohérent entre urbanisation et la mise en œuvre des mesures de mobilité et des infrastructures de transports.

Fiche B02 – Renforcer le réseau TC structurant

Fiche B03 – Optimiser et compléter le réseau routier et autoroutier

La Commune de Chêne Bougeries est traversée par quatre axes structurants (routes de Frontenex, de Chêne, de Malagnou et de Florissant), ce qui doit constituer un record au niveau de la couronne périurbaine et avec des nuisances inadmissibles pour les riverains.

Les axes sont d'ores et déjà saturés. Il est en outre prévu de renforcer les transports collectifs les empruntant, et ceci sans parler du trafic de transit qui s'est fortement développé entre ces pénétrantes, soit sur des réseaux secondaires qui peuvent absorber les charges observées.

Autre exemple : il existe actuellement un tramway toutes les trois minutes et demie aux heures de pointe et cette ligne de transport est déjà saturée. Dès lors, comment pourrait-elle absorber des charges supplémentaires en fonction des objectifs d'urbanisation quantitatifs prévus le long de la route de Chêne ?

Enfin, le projet de plan directeur cantonal entend réduire le trafic de transit dans le centre-ville, les centres locaux et les quartiers résidentiels. Comment le Canton

.../...

envisage-t-il de répondre à cet objectif tout en prévoyant en parallèle une densification soutenue en lien avec les nouveaux quartiers proches ou situés davantage en périphérie comme les Communaux d'Ambilly ?

Fiche B05 – Promouvoir la mobilité douce

La Commune de Chêne-Bougeries apporte une contribution significative, en termes d'intérêt public, par son réseau de chemins, véritables promenades pour les habitants des communes alentours, dont ceux des communes densément urbanisées.

Cette opportunité provient de la diversité territoriale propre à Chêne-Bougeries. Aussi s'agit-il de préserver ces lieux offrant des qualités d'espaces publics remarquables et rares sur le Canton : moindre bruit, peu de circulation automobile, déplacement agréable pour les piétons et les cyclistes.

Dans ce contexte, la Commune de Chêne-Bougeries entend faire valoir sa contribution environnementale alliant mobilité douce, qualité urbaine et préservation des ressources naturelles.

3. Nature et environnement

Il est relevé la difficulté certaine, selon le projet de plan directeur cantonal Genève 2030, de souhaiter préserver, requalifier et mettre en valeur la charpente paysagère du Canton dans *un contexte d'urbanisation soutenue*.

Il n'est également pas envisageable que le territoire soit traité de manière uniforme et ceci de manière continue, sans offrir un autre type d'urbanisation.

Au vu de sa situation de couronne verte, de pénétrante de verdure faisant le lien entre le centre urbain et la périphérie, la Commune de Chêne-Bougeries demande expressément d'étendre la réflexion, de multiplier les actions au-delà des périmètres de protection des rives de l'Arve et celui de la Seymaz notamment, ceci afin d'établir une véritable charpente paysagère et assurer la pérennité des couloirs environnementaux, ceci non seulement au niveau de l'agglomération mais également à une échelle territoriale plus fine.

D'autres aspects thématiques complètent également la position de la Commune de Chêne-Bougeries, sur la base des principes du développement durable auxquels fait référence le projet de plan directeur cantonal Genève 2030 :

4. Solidarité et cohésion sociale

Les autorités de la Commune de Chêne-Bougeries s'étonnent que le projet de plan directeur cantonal 2030, dans sa politique d'aménagement volontariste, fait peu de cas de l'adhésion nécessaire des acteurs indispensables à sa mise en œuvre et à sa réussite : les habitants, les communes locales concernées et qui font partie du Canton.

La Commune relève une certaine absence participative de la part des autorités cantonales, ceci bien qu'elles soient tenues de "veiller à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans" (art. 4, al. 2 "Information et

.../...

"participation" de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

Concernant la planification et l'organisation d'une architecture d'équipements publics (écoles, crèches, parcs, cheminements piétonniers intercommunaux, etc.), le projet de plan directeur cantonal Genève 2030 ne développe pas cette problématique indispensable, ceci bien que les infrastructures collectives soient des vecteurs de cohésion sociale mais également avec un coût financier conséquent.

Aussi la Commune de Chêne-Bougeries s'interroge sur le décalage observé entre des objectifs quantitatifs pour le logement, l'emploi et la mise en œuvre d'une politique du développement durable dont un des principes repose sur l'aspect social et la promotion de la qualité de vie des habitants.

PROPOSITION :

En comparaison, lorsqu'on considère que sur un territoire similaire à celui du canton de Genève (242 km² centrés sur la ville de Lausanne), le projet de Grand Lausanne prévoit à l'horizon 2030 une augmentation de sa population de 17'000 âmes, là où sur la même surface, Genève essaie d'accueillir 100'000 personnes tout en maintenant un semblant de zone agricole.

5. Viabilité économique

Les Communes, par le biais des impôts, participent activement au financement de chaque nouveau logement (soit CHF 100'000.– environ représentant le coût relatif aux infrastructures techniques et aux équipements collectifs, cf. motion Dal Busco au Grand Conseil), elles ont donc le droit de définir les modalités de planification financière, ceci d'autant plus que les budgets communaux ne sont pas extensibles et doivent être équilibrés.

La Commune de Chêne-Bougeries se distingue encore aujourd'hui par la capacité contributive de son tissu résidentiel diversifié. Elle entend garder ce potentiel, nécessaire à l'équilibre des finances tant au niveau communal que cantonal.

La Commune demande donc un échelonnement des opérations d'urbanisation afin de maîtriser les impacts financiers. Ce dernier sera élaboré et mis en œuvre d'entente entre le Canton et la Commune de Chêne-Bougeries.

Enfin, la Commune invite le Canton à se référer également aux diverses propositions sectorielles (points 1 à 5) figurant dans la résolution relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030.

Mme Hochuli demande au Conseil administratif d'organiser une séance publique pour présenter le plan directeur cantonal.

M. Karr signale que cette séance a déjà eu lieu pour les Trois-Chêne le 6 juin dernier.

Mme Hochuli retire sa demande.

5.2. Résolution relative au projet de plan directeur cantonal Genève 2030 -schéma

Le président passe la parole à M. Heimendinger pour présenter la deuxième résolution concernant le projet de plan directeur cantonal 2030 – schéma.

M. Heimendinger lui rend immédiatement la parole, sa présentation précédente englobant les deux résolutions.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la résolution.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030 - SCHÉMA

Vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal "Genève 2030",

Vu le Plan directeur communal de la Commune de Chêne-Bougeries, adopté à l'unanimité du Comité de Pilotage Plan directeur communal de la Ville de Chêne-Bougeries le 5 mai 2011 et préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention par la commission Territoire le 7 novembre 2011,

Vu les observations relatives à l'enquête publique du projet de plan directeur cantonal 2030 transmises à la Commune en date du 28 octobre 2011,

Vu les travaux de la commission Territoire du 20 juin 2011, 19 septembre 2011, 7 novembre 2011, 24 novembre 2011 et 5 décembre 2011,

Vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de la commission Territoire,

Le Conseil municipal

D E C I D E

par 20 voix pour et 4 abstentions,

de préaviser **défavorablement** le projet du schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes :

1. Carte de Synthèse

La carte de synthèse prévoit des extensions urbaines (route de Chêne, Velours-Malagnou, Conches-Paumièvre, Bessonnette-Sud, Rigaud-Sud) qui ne sont pas acceptables en l'état.

La résolution de la Commune de Chêne-Bougeries portant sur le concept projet de plan directeur 2030 développe la position de la commune à ce sujet; nous prions les lecteurs de s'y référer.

2. Fiche A03 – Intensifier la densification de la 5ème zone (villas)

Les principes de densification de la 5ème zone (villas) ne tiennent pas suffisamment compte de la qualité patrimoniale et environnementale de Conches et du plateau de l'Ermitage. Il apparaît d'ores et déjà qu'un indice de 0.4 (majoré de 10% pour Haute Performance Environnementale (Minergie) voire 20% pour T.H.P.E. / Minergie Passif) ne s'avère pas adapté aux caractéristiques de ces lieux.

Dès lors, la Commune de Chêne-Bougeries demande, pour Conches et le Plateau de l'Ermitage d'élargir les objectifs de sauvegarde du Canton par une réactualisation du recensement architectural de la périphérie urbaine 1991 devant notamment déboucher sur l'établissement sectoriel de plans de site.

C'est selon ces critères, en respectant de manière proactive le patrimoine naturel et bâti, que la Commune s'est engagée dans le processus de réaménagement du Vieux-Chêne où un plan directeur est en cours d'étude.

3. Fiche de projets - PSD 03 – Gare de Chêne-Bourg / plateau de Chêne-Bougeries

En lien avec le plan directeur communal et la détermination de la Commune de Chêne-Bougeries au sujet du projet de plan directeur cantonal Genève 2030, il est demandé expressément une diminution significative du potentiel d'urbanisation en nombre de logements et en nombre d'emplois.

Les récentes oppositions que soulève le projet de PLQ dit de "Challendin" situé le long de la route de Chêne viennent en effet confirmer le bien-fondé de cette demande, en particulier en ce qui concerne les activités commerciales.

4. Annexe aux fiches A11 et A12 – Espaces verts et publics

À titre liminaire, nous soulignons que la Commune de Chêne-Bougeries n'entend pas recourir elle-même à l'arme de l'expropriation pour réaliser les mesures contenues dans ces fiches, ni dans aucune autre fiche du plan directeur au demeurant.

La Commune de Chêne-Bougeries s'interroge sur la faisabilité du projet de parc public sur le solde de la parcelle Moreillon jouxtant le PLQ des "Hauts-de-

.../...

Malagnou". La Commune tient à rappeler à ce sujet que ce projet de parc public est à considérer comme une mesure en application de l'art. 25 LALAT articulant et conditionnant toute urbanisation du périmètre actuellement en zone de développement, et recommande à ce titre une localisation au sud de la route de Chêne qui soit symétrique au parc "Grange-Canard" sis au nord.

5. Annexe à la fiche C06 – Corridors biologiques

La Commune regrette que les intentions directrices de cette carte ne soient pas davantage prises en compte dans la carte de synthèse ou dans celles relatives à l'urbanisation (fiches A01 à A3 et fiches A11-A12).

De fait, à la lecture des différents continuum biologiques à conserver ou à valoriser, il apparaît que le site de l'Arve et celui de la Seymaz devraient être mieux préservés, ceci au-delà des périmètres d'application de la loi de protection des rives.

La Commune, soucieuse de préserver son patrimoine vert et naturel par un continuum biologique, estime que l'hypothèse d'urbaniser le secteur Bessonnette-Sud qui borde la Seymaz mérite d'être sérieusement affinée.

En effet, le lien biologique entre la Seymaz et l'entité paysagère des parcs sis le long du chemin du Vallon se fait au travers d'un ensemble de propriétés contigües ayant une arborisation particulièrement riche.

6) Sur proposition des groupes suivants : les Verts de Chêne-Bougeries, le groupe Socialiste, le MCG et les Vert'libéraux :

6.1 Elaboration d'un projet de PLQ sur tout ou partie des parcelles ayant fait l'objet du déclassement en 5^{ème} zone de développement 3 en application de la loi 10127 du 12 décembre 2007 ("Elaborons sans attendre un quartier de 150 logements entre la route de Chêne et le chemin de Challandin")

Le président propose de passer la parole à tous les groupes signataires.

M. Spinelli suggère que M. Gross lise la déclaration au nom des groupes signataires.

M. Gross donne lecture de la déclaration :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Les citoyens de Chêne-Bougeries, pour rappel, ont exprimé le 27 novembre dernier leur désapprobation face au projet de plan localisé de quartier dit de Challandin. Aussi bien les Verts de Chêne-Bougeries que le comité référendaire, le MCG ou les Vert'libéraux n'ont cessé de rappeler durant toute la campagne qu'ils ne s'opposaient pas sur le principe à la création de logements à Chêne-Bougeries, mais simplement par rapport à cette parcelle, de rester dans le raisonnable pour préserver l'intégration et la qualité de vie, soit au maximum 150 logements. C'est pourquoi seulement cinq jours ouvrables

.../...

après le verdict des urnes, les Verts de Chêne-Bougeries avec le soutien des autres groupes mentionnés précédemment, soit les Vert'libéraux et le MCG ont préparé ce projet de délibération que nous vous soumettons ci-joint à l'ordre du jour. Ce dernier a par la suite reçu le soutien du groupe Socialiste désireux lui aussi de réaliser des logements de qualité en concertation avec la population. Plutôt que de laisser l'Etat passer outre la décision populaire et se retrouver pas la suite enlisé avec d'interminables recours des riverains, il serait plus sage d'utiliser notre droit élaborer un PLQ tel que prévu par la loi d'administration sur les communes et travailler ainsi de concert avec nos habitants pour arriver, d'ici la fin du printemps 2012, nous l'espérons au plus tard, à l'adoption par ce même Conseil d'un nouveau projet de PLQ pour Challandin.

Afin d'y parvenir, les quatre groupes vous demandent ce soir, par le vote de cette délibération, d'inviter notre Conseil administratif à élaborer un PLQ sur tout ou partie de cette parcelle de Challandin et d'ouvrir un crédit de CHF 29'000.- nécessaire à l'élaboration dudit projet. Vous trouvez le détail de cette somme en annexe de l'ordre du jour.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de résERVER un bon accueil au projet de délibération.

Le président passe la parole à M. Karr.

M. Karr informe que le 29 novembre 2011, soit deux jours après la votation référendaire, le Conseil administratif a écrit une lettre au Conseil d'Etat, laquelle va pour partie dans le même sens que la délibération proposée ce soir. Elle a été adressée par porteur au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Chacun pourra voir que la proposition qui est faite ce soir ne constitue de loin pas un désaveu par rapport à la position du Conseil administratif, mais plutôt un encouragement.

M. Karr donne lecture dudit courrier :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,*

Suite aux résultats de la votation communale du 27 novembre 2011 concernant le PLQ N° 29736-511 situé au chemin Challandin sur le territoire de la ville de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a pris acte de la volonté clairement exprimée par 57,8 % des membres du corps électoral.

Cela étant, nous sommes convaincus que 150 logements environ demeurent constructibles dans le périmètre visé, ceci conformément aux intentions exprimées dans le cadre des travaux ayant conduit à l'adoption de la loi de déclassement N° 10'127 par le Grand Conseil, le 13 décembre 2007.

Sensibles aux besoins prévalant tant sur le plan local que cantonal dans le domaine du logement, nous serions à disposition en vue de mettre rapidement sur pied un mécanisme de concertation réunissant de manière paritaire les promoteurs du projet et

.../...

des membres du comité référendaire.

Une telle entreprise de "bons offices" pourrait certainement contribuer à aboutir à une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties concernées évitant en cela, le moment venu, une série de recours qui risquerait fort d'enliser ce projet durant de trop nombreuses années.

En raison de ce qui précède, nous vous saurions gré de bien vouloir accorder une entrevue afin de trouver une solution négociée.

En vous remerciant par avance du bon accueil que vous voudrez bien réserver à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre parfaite considération.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sommer tient à souligner l'immense honneur qu'elle éprouve de ne pas être minoritaire dans son parti, cette fois. Par contre, son parti est minoritaire au sein du Conseil municipal, il en a pris acte, mais c'est aussi la démocratie de continuer à se faire entendre. Son but a toujours été d'essayer de développer des projets, il le fait aussi maintenant; il entend aller de l'avant et espère quand même être écouté. Le problème auquel il faut faire face est important; en votation, 57.8% de la population a refusé le projet de Challendin. Tout le monde reconnaît la nécessité de réaliser quelque chose en faveur du logement, même les autres partis, parce que la situation est dramatique. Tout le monde, à la lumière du précédent constitué par les Hauts-de-Malagnou, sait que le Conseil d'Etat peut passer outre une votation populaire. Cette fois, tout le monde aura compris qu'il n'est pas nécessaire de reproduire un tel scénario. Or, on se trouve devant des messages contradictoires, d'une part, celui du Conseil administratif qui propose ses bons offices pour éviter l'enlisement du projet, signé par les trois conseillers administratifs, d'autre part, celui des référendaires issus des rangs des Verts et autres groupes qui proposent d'initier un PLQ, de le mettre sur pied en un temps record de 6 à 8 semaines; ce qui est extrêmement rapide, Mme Sommer dirait même un peu prétentieux, même si elle n'est pas architecte.

Le projet de Challendin suscite donc diverses réactions, une réaction claire de refus de tous les groupes, sauf le PLR qui est arrivé à la conclusion que la proposition des groupes signataires n'était pas réaliste. Mme Sommer se permet de revenir brièvement sur l'historique de la législature précédente. Il y a eu quatre séances en commission Urbanisme, une séance au Conseil municipal consacrées à ce projet, des discussions entre les protagonistes et les instances cantonales. Pendant quatre années, des modifications ont été demandées, elles ont été entreprises, maintenant on veut faire autre chose. Or, il y a des préparatifs en amont à prendre en compte. La mise sur pied d'un meilleur PLQ est difficile, parce que le bâtiment qui faisait obstacle était celui qui longe la route de Chêne, alors que l'aménagement de l'arrière de la parcelle a quand même récolté beaucoup d'éloges. Le PLR reste fidèle à ce qui a été décidé en Conseil municipal au cours de la dernière législature, des réserves ont été émises concernant le bâtiment du front de rue, et elles vont certainement être prises en compte. L'organisation de séances de concertation, chères aux Verts, l'établissement d'un plan

.../...

financier et la finalisation d'un nouveau PLQ, tout cela au maximum en 8 semaines, est aux yeux du PLR peu réaliste. Il faut plutôt se préparer à quatre années dures et laborieuses. Ce projet n'est pas réaliste, ni dans son timing, ni dans son coût. On parle de CHF 29'000.– mais cela risque de coûter beaucoup plus cher car il est difficile de faire mieux et on peut se demander si l'impasse dans laquelle la commune va se trouver n'est somme toute pas voulue, à savoir que le projet n'aboutisse pas.

Lors de l'émission "Genève à chaud" du 1^{er} décembre 2011, M. Mark Muller a clairement indiqué qu'il insistait sur le nombre de logements, qu'il était d'accord de concéder quelques accommodements, mais sans perdre trop de temps. Or, le projet présenté par les autres groupes que le PLR que Mme Sommer, certes respecte, prendra beaucoup plus de temps parce qu'il vise à faire mieux, alors que dans cette crise aiguë du logement, la seule solution qui reste au gouvernement, au Département de M. Muller, consiste à passer outre les oppositions. En outre, force est de constater que ce sont les mêmes partis qui ont imposé des blocages budgétaires qui sautent sur la première occasion de proposer d'autres dépenses onéreuses. Enfin, la tâche incombe maintenant à l'Etat d'organiser la suite de la votation, et non pas à la commune. Le Conseil administratif, dans sa missive, propose ses bons offices sur la base du PLQ existant alors que le parti de M. Karr propose un nouveau PLQ. Où est la cohérence ? Mme Sommer estime que le message est brouillé par cette bipolarité, Conseil administratif, Conseil municipal. Pour toutes ces raisons, les membres du PLR refusent d'entrer en matière sur le projet de délibération.

M. Spinelli observe que Mme Sommer a énoncé les différentes discussions politiques qui ont eu lieu, mais il existe un nouveau paramètre. Il ne s'agit pas d'une question qui touche uniquement les Verts, car la population de Chêne-Bougeries a dit non au projet. Elle a clairement exprimé son point de vue alors que Mme Sommer prétend qu'il existerait un souhait de bloquer les choses. Au contraire, la proposition des quatre groupes signataires va exactement dans l'autre sens. Quelle est la meilleure manière d'avancer ? Il y a la méthode Mark Muller, si on peut l'appeler ainsi, tant pis si les gens ne sont pas d'accord, on va de l'avant. Cette méthode a fonctionné pour les Hauts-de-Malagnou, le projet a été conduit contre l'avis de la majorité. Il y en a peut-être une autre qui a le mérite d'être plus novatrice et qui consiste à prendre en compte le résultat de la votation, les avis de chacun en matière d'aménagement et de proposer une solution consensuelle. À titre d'exemple, M. Spinelli a beaucoup d'espérance que les travaux du village vont être réalisés parce qu'il y a une vraie volonté de mettre en œuvre un projet consensuel. Pourquoi ne pas faire la même chose pour le projet de Challandin, réunir les différents protagonistes, leur demander sur quoi ils seraient d'accord d'entrer en matière. En outre, il y a un autre souci. Même si le PLQ est finalement adopté, on sait très bien que des procédures d'opposition sont possibles, lesquelles vont ralentir le projet. Le pari qui est pris ce soir, peut-être que l'avenir dira que ce n'est pas le bon, d'inclure les opposants dans ce processus et d'arriver à une solution qui satisfasse le plus grand nombre. Il y aura peut-être encore des oppositions, mais gageons qu'il y en aura beaucoup moins. Si tous les partis sont d'accord sur une solution, ils peuvent aussi convaincre leur propre électorat. Il faut donc trouver quelque chose qui rassemble et sur ce point, M. Spinelli demeure plutôt optimiste

Mme Sobanek fait remarquer que la séance se prolonge alors que tout le monde a du travail le lendemain. La proposition des quatre groupes signataires est assez claire. Le parti Socialiste est pour sa part en faveur de la construction de logements sur cette parcelle, il a donné son accord au projet, mais le référendum a introduit une nouvelle donne. Donc, pour ne pas tout bloquer, Mme Sobanek estime, comme M. Spinelli, que la voix de la concertation va probablement être celle qui permettra la conclusion la plus rapide. C'est par pragmatisme que le groupe Socialiste s'est joint aux auteurs de la proposition. Au vu de l'heure avancée, Mme Sobanek demande un vote avant minuit.

Le président propose de passer la parole aux dernières personnes qui l'ont demandée.

M. Ulmann suggère de poser la question aux promoteurs s'ils sont intéressés. On peut toujours avoir un très beau PLQ, encore faut-il construire. Il conviendra ensuite de rediscuter de l'opportunité d'un nouveau PLQ et cela laissera le temps au Conseil administratif de prendre langue avec le Conseil d'Etat.

Mme Garcia ajoute que l'idée des trois conseillers administratifs est excellente mais elle a l'impression que la délibération proposée va brouiller les pistes. En effet, il y a d'un côté l'Exécutif qui fait une proposition de concertation entre promoteurs et référendaires; de l'autre, on voudrait un nouveau PLQ. Elle ne pense pas que le Conseil d'Etat va entrer en matière, sinon, toutes les communes pourraient faire de même. Il faut donc attendre la réponse du Conseil d'Etat à la lettre du Conseil administratif et ne pas mener les deux approches simultanément.

M. Karr tient à rassurer Mme Garcia sur une chose; Mme Sommer sur une autre. Les propositions ne sont pas incompatibles, la démarche initiée par le Conseil administratif ne peut être que renforcée par la proposition faite ce soir par le Conseil municipal. Il aimeraient dire à Mme Sommer qu'il partage sa préoccupation sur un aspect, c'est le "timing". Cependant il peut promettre une chose, c'est que le Conseil administratif saura relever le défi. Si un message clair est donné ce soir quant à l'initiation d'un nouveau PLQ, le Conseil administratif se mettra au travail pour une concertation, d'une part, avec le DCTI, d'autre part avec le Conseil d'Etat qui n'a pas répondu à son courrier et qu'il convient de relancer. Quant au "timing" annoncé par M. Gross, une planification adoptée par la commune, avant la fin du printemps, lui semble une échéance réaliste, y compris pour ce qui concerne les enquêtes publiques, sachant que l'ancien projet n'est pas à rejeter dans son ensemble. Certains éléments ont déjà été étudiés et il ne s'agit pas de se lancer dans une nouvelle aventure. Au contraire, une réelle possibilité existe de maîtriser la situation.

Mme Sommer tient à rappeler à M. Spinelli que les procédures d'opposition peuvent aussi aboutir dans 4 ans. D'autre part, il existe quand même une divergence, ce que propose le Conseil administratif consiste à travailler sur un PLQ existant, alors que la proposition des quatre groupes signataires vise l'élaboration d'un nouveau PLQ.

M. Dupont fait remarquer qu'il a reçu une quantité impressionnante de courriels, "Oui à Challandin", "Contre les Neinsager". Il n'a pas fait le compte, mais il pense que le montant de CHF 29'000.– a été largement dépensé. Or, il pensait que le PLR avait au moins un budget de CHF 29'000.– à consacrer pour construire des logements. De son

.../...

point de vue, la question du logement a au moins cette valeur. D'autre part et contrairement à ce qui a été écrit, de manière d'ailleurs souvent hypocrite, il n'y a avait pas de volonté de blocage chez les opposants au projet contre la construction de logements. M. Dupont observe également que M. Ullmann s'inquiète pour la rentabilité des promoteurs, avec un projet de 150 logements, ils ont certainement d'autres soucis. En ce qui concerne la proposition, c'est une occasion unique, tel que rappelé, de donner un message positif. Des études ont été faites, elles ont pris du temps, il reste possible d'élaborer un vrai projet commun et il avait d'ailleurs proposé au PLR de s'associer à cette démarche, ce qui a été refusée dès le départ.

La parole n'étant plus demandée, le président se propose de donner lecture de la délibération.

M. Dupont demande là également un vote nominal.

La proposition étant soutenue, le président donne lecture du projet de délibération :

Le président, la parole n'étant plus demandée, passe au vote nominal :

	OUI	NON	ABSTENTION
F. BALMER		X	
A. BAUDUCCIO	X		
C. BISANTI	X		
F. BORDA D'AGUA		X	
O. DUPONT	X		
P-Y. FAVARGER	X		
M. GARCIA-BEDETTI		X	
F. GROSS	X		
L. HEIMENDINGER	X		
S. HOCHULI	X		
J.-P. LECOUR		X	
D. MESSERLI	X		
F. PERRIN	X		
G. PICTET		X	
H. RAPPAZ	X		
C. SABA		X	
M. SAPEY	X		
M. SOBANEK	X		
M. SOMMER		X	
F. SPINELLI	X		
B. STRYIENSKI WEISSE		X	
C. TIERCY	X		
T. ULMANN		X	
H. WYSS	X		

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ÉLABORATION D'UN PROJET DE PLQ SUR TOUT OU PARTIE DES PARCELLES
AYANT FAIT L'OBJET DU DÉCLASSEMENT EN 5^{EME} ZONE DE
DÉVELOPPEMENT 3 EN APPLICATION DE LA LOI 10127 DU 12 DÉCEMBRE
2007 ("ÉLABORONS SANS ATTENDRE UN QUARTIER DE 150 LOGEMENTS
ENTRE LA ROUTE DE CHÊNE ET LE CHEMIN DE CHALLENDIN")

Vu l'art. 30 lettre e), 30 al. 2 et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC, B 6 05),

Vu l'art. 5A al. 2 de la Loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957, (LGZD, L 1 35) :

"Elaboration du projet de plan localisé de quartier par la commune

Les communes peuvent également solliciter en tout temps du Conseil d'État l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un plan localisé de quartier concernant leur territoire. À cet effet, le Conseil administratif, le maire, élaborent, en liaison avec le Département des constructions et des technologies de l'information et la commission d'urbanisme, un projet de plan localisé de quartier. Sur préavis du Conseil municipal exprimé sous forme de résolution, le projet est transmis au Conseil d'État, lequel, après s'être assuré qu'il répond sur le plan formel aux exigences légales, est alors tenu d'engager la procédure prévue à l'article 6."

Vu l'art. 31 du Règlement du Conseil municipal de Chêne-Bougeries :

"Le projet de délibération est une proposition faite au Conseil municipal, accompagné d'un exposé des motifs. Il doit être adressé au secrétariat de la mairie dix jours au moins avant la séance au cours de laquelle il sera présenté."

Vu l'exposé des motifs du projet de loi n°10127 présenté par le Conseil d'État le 4 octobre 2007 puis voté par le Grand Conseil le 12 décembre 2007 :

"Après avoir fait vérifier par un bureau d'architectes que les modifications apportées ne diminuerait pas de manière considérable le potentiel constructible du périmètre qui s'élève à environ 150 logements, le Conseil d'Etat a décidé de modifier le projet."

Vu le préavis défavorable au plan localisé de quartier N° 29736 émis par près de 58% du corps électoral de la Commune de Chêne-Bougeries le 27 novembre 2011

Vu la nécessité de respecter la volonté populaire d'une part, et de trouver une solution acceptable d'autre part

Vu le risque réel d'enlisement juridique du dossier au cas où les autorités cantonales décideraient de force d'un programme excessif pour l'aménagement du secteur Challandin,

Sur proposition des groupes suivants :

- Les Verts de Chêne-Bougeries,
- Les Vert'libéraux,
- Le groupe Socialiste
- Le MCG

Le Conseil municipal, par **15 voix pour et 9 voix contre**,

DECIDE

- d'inviter le Conseil administratif à élaborer un projet de plan localisé de quartier sur tout ou partie des parcelles ayant fait l'objet du déclassement en 5ème zone développement 3 en application de la loi 10127 du 12 décembre 2007;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 29'000.– pour l'élaboration d'un projet de plan localisé de quartier au chemin de Challandin en application de l'art. 5A al. 2 de la Loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement dudit plan sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 29'000.– au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 79.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2012 à 2016.

Mme Garcia aimerait revenir sur le vote. Les membres du PLR soutiennent entièrement la démarche du Conseil administratif visant à faciliter une concertation entre les promoteurs et référendaires, mais sans initier un nouveau PLQ. C'est la raison pour laquelle ils s'opposent à l'élaboration d'un nouveau PLQ, sans parler du coût que cette démarche engendrerait. Ils pensent aussi que cela va brouiller les pistes et que le Conseil d'Etat va très mal réagir. S'il entre en matière, les auteurs de la proposition auront gagné, encore faudra-t-il qu'ils en tiennent compte, sinon, la commune aura perdu sur toute la ligne. Encore une fois, ils en seront responsables.

7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Gross signale que la commission Mobilités-Nature-Environnement a reçu, lors de sa séance du 1^{er} décembre, le comité du Groupe Montagne et des représentants de l'Association "Sauvons nos arbres" qui avait soumis une pétition munie de 634 signatures. Suite à de nouveaux éléments, la commission ne n'est pas prononcée. En effet, le projet initialement présenté proposait l'abattage de 38 arbres pour créer un parking au chemin De-La-Montagne. L'entrée du parking ayant été modifiée entretemps, le nombre d'arbres à abattre est à revoir. Concernant la prochaine séance de commission prévue le 12 janvier 2012, M. Gross est au regret d'annoncer aux

.../...

commissaires qu'ils ne pourront pas prolonger leur semaine de ski parce quelle aura bien lieu pour discuter des diverses rubriques du budget en lien avec cette commission.

M. Pictet, au vu des discussions à venir par rapport à l'élaboration éventuelle d'un budget 2012, souhaiterait avoir une communication assez dense avec le Conseil administratif et les propositions qu'il formulera, en dehors des séances, ceci afin de préparer ces dernières au mieux. Il attend aussi d'éventuelles suggestions venant de la majorité du Conseil municipal.

M. Spinelli apporte une précision concernant le montant important, préavisé en commission Bâtiments et Infrastructures, en vue des travaux à effectuer à la mairie. La commission s'est rendue sur place et elle a pu constater différents problèmes de construction. Une partie du crédit concerne ces défauts, une autre, la revalorisation du bâtiment.

M. Heimendinger pense qu'il ne convoquera pas la séance de la commission Territoire prévue le 9 janvier 2012.

8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

Mme Garcia a été abordée par plusieurs personnes habitant au chemin De-La-Montagne. Ces derniers se plaignent des parents qui amènent leurs enfants à l'école Moser et qui se parquent n'importe comment, matin, midi et soir. Le Conseil administratif peut-il entreprendre quelque chose ?

Dans le même ordre d'idée, M. Sapey observe qu'il est impossible de circuler le long du chemin de la Chevillarde, encombré lui aussi par les voitures des mamans qui déposent leurs enfants à l'école.

M. Favarger, pour abonder dans ce sens, signale qu'au chemin Grange-Falquet, il devient impossible aux voitures de se croiser.

M. Karr prend note des remarques exprimées.

9) Divers

Mme Grandjean-Kyburz annonce que la billetterie pour le Concert de l'An est ouverte à la FNAC et à la mairie. En concertation avec le président de la commission Culture, il a été décidé d'offrir une invitation à chacun des conseillers municipaux, lesquels sont priés de s'inscrire jusqu'au 19 décembre 2011.

Mardi 10 janvier à 18 h 30, le Conseil administratif présentera ses vœux durant la traditionnelle cérémonie qui aura lieu comme chaque année à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Elle sera suivie à 20 h 30 d'une présentation publique du processus MEP relatif au projet de rénovation du village de Chêne-Bougeries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 52.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Le Président
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Annexe : annexe déclaration